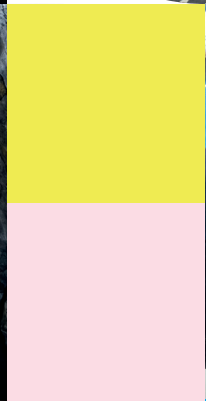


Rapport annuel 2024



Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC

La CILE fut constituée en vertu de l'arrêté royal du 12 février 1913 et par acte passé le 27 décembre de la même année. La CILE est une intercommunale pure qui associe 27 communes essentiellement sur les arrondissements de Liège et Huy-Waremme, la Province de Liège, la SWDE, l'A.I.D.E. et INTRADEL. Elle est soumise au régime juridique organisé dans par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. La CILE exerce une mission de service public et, à ce titre, est une personne morale de droit public. La CILE a pour objet social la production et la distribution d'eau potable. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et, la dernière fois, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023 (Publication aux Annexes du Moniteur belge du 26 décembre 2023). Lors de de cette même assemblée, la CILE a adopté, conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, la forme juridique de la société coopérative (en abrégé « SC ») en lieu et place de l'ancienne forme de SCRL..

Rapport annuel **2024**



Rapport annuel approuvé le 19 juin 2025
à l'Assemblée générale ordinaire des Associés

111^e exercice social

Table des matières

CHIFFRES CLÉS 2024 4

1. LA GOUVERNANCE 7

1.1. Associés, actions souscrites 9

1.2. Composition des organes de gestion, de contrôle et Direction générale 12

1.3. Fonctionnement des organes de gestion 15

1.4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024 15

1.5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 15



Rapport annuel 2024



ENCART : LA CILE S'INVESTIT POUR OPTIMISER ENCORE LA QUALITÉ AU SERVICE DE L'USAGER : FOCUS SUR DEUX PROJETS 16

1. Le Roua : une illustration qualitative des mesures
de protection de la ressource 16
2. La CILE optimise la gestion administrative au service de ses usagers 17

2. RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS 21

- 2.1. Rapport annuel du Comité de rémunération 22
- 2.2. Liste des adjudicataires 26
- 2.3. Organigramme au 31/12/2024..... 34
- 2.4. Rapport spécifique sur les prises de participations..... 35
- 2.5. Rapport du contrôleur aux comptes 36
- 2.6. Comptes annuels 40
 - 2.6.1. Bilan après répartition 40
 - 2.6.2. Annexes..... 44
 - 2.6.3. Rapport de gestion 65
 - 2.6.4. Bilan social 82
 - 2.6.5. Rapport annuel de rémunération 2024 -
Art. L6421-I du CDLD - Exercice 2023 86

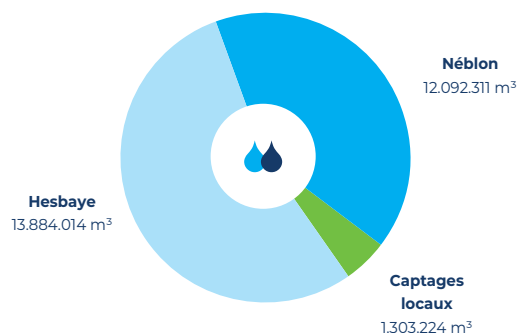
CHIFFRES CLÉS



2024

PRODUCTION D'EAU

27.279.549 m³/an



PRÉLÈVEMENTS ANALYSÉS



12.883 /an

COMMUNES DÉSSERVIES

24



EFFECTIFS

395

agents



291



104

+



214

Employés



181

Ouvriers



CHIFFRE D'AFFAIRES

144.163.597 €



INVESTISSEMENTS

Production :

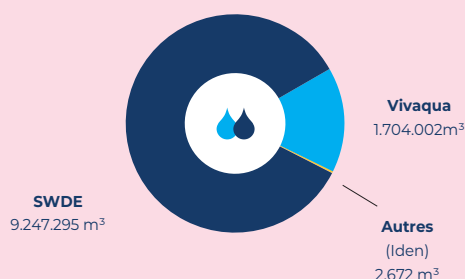
645.695 €

Distribution :

24.999.541 €

ACHATS D'EAU

10.953.969 m³/an



POPULATION
DESSERVIE

568.341 habitants

COMPTEURS
EN SERVICE
271.901



CONSUMMATION
MOYENNE

40,95 m³/an/
habitant

NOS PLUS GROS
CONSOMMATEURS

Edel

Café lyophilisé



Knauf

Isolation thermique
et acoustique



AB INBEV

Brasserie (Jupiler)



KLK Tensachem

Fabricant des agents tensioactifs
pour la cosmétique et la détergence



**Centre hospitalier
Bois de l'Abbaye**

Soins de santé



G4S Care Solutions

Sécurité et gardiennage



Groupe Santé CHC

Soins de santé



La Lorraine

Pains et pâtisseries
industriels



Belourthe

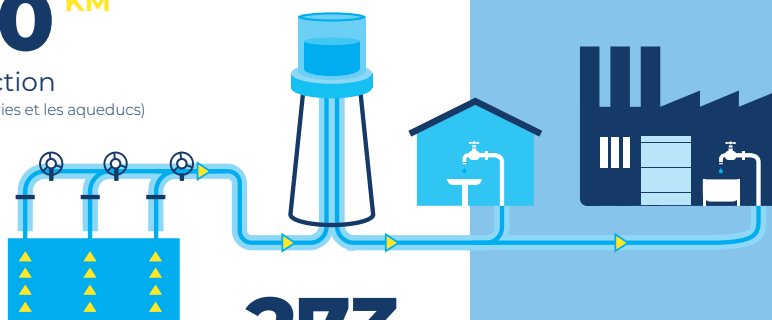
Produits laitiers (pour bébés)
et dérivés

PATRIMOINE

330 KM

d'adduction

(avec les galeries et les aqueducs)



273

ouvrages d'art

3.383 KM

de distribution





Gouvernance

La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) est une intercommunale pure constituée sous forme de société coopérative. Elle a pour objet social la production et la distribution d'eau. Les associés de la CILE sont la Province de Liège, 27 communes des arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers,

2 intercommunales (A.I.D.E et INTRADEL), ainsi que la SWDE. Par sa nature publique, son objet social et sa forme juridique, la CILE est soumise aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux dispositions du Code des Sociétés et Associations..



1.1. Associés et actions souscrites

Situation au 31/12/2024

CAPITAL “A”

(Production – 1 action = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
ANS	6.496,00	1.624.000,00	416.262,76	1.207.737,24
ANTHISNES	687,00	171.750,00	158.347,29	13.402,71
AWANS	962,00	240.500,00	61.644,82	178.855,18
BEYNE-HEUSAY	1.380,00	345.000,00	88.430,19	256.569,81
BLEGNY	4.875,00	1.218.750,00	326.210,33	892.539,67
CHAUDFONTAINE	2.716,00	679.000,00	189.844,10	489.155,90
COMBLAIN-AU-PONT	969,00	242.250,00	62.093,39	180.156,61
DISON	1,00	250,00	64,08	185,92
ESNEUX	1.520,00	380.000,00	97.401,38	282.598,62
FLEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	372,00	93.000,00	23.837,71	69.162,29
FLEMALLE	10.023,00	2.505.750,00	1.601.730,45	904.019,55
FLERON	2.851,00	712.750,00	262.225,41	450.524,59
GRACE-HOLLOGNE	2.580,00	645.000,00	300.070,40	344.929,60
HAMOIR	1.380,00	345.000,00	162.178,51	182.821,49
HERSTAL	6.559,00	1.639.750,00	540.506,20	1.099.243,80
HUY	3.177,00	794.250,00	693.516,99	100.733,01
KELMIS	2,00	500,00	128,16	371,84
LIEGE	47.500,00	11.875.000,00	3.043.793,17	8.831.206,83
MARCHIN	1.007,00	251.750,00	64.528,42	187.221,58
MODAVE	571,00	142.750,00	84.202,44	58.547,56
OUFFET	382,00	95.500,00	24.061,42	71.438,58

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
SAINT-NICOLAS	3.300,00	825.000,00	211.463,51	613.536,49
SERAING	12.533,00	3.133.250,00	935.458,34	2.197.791,66
STOUMONT	1,00	250,00	64,08	185,92
TINLOT	173,00	43.250,00	21.876,57	21.373,43
TROOZ	1.772,00	443.000,00	199.864,65	243.135,35
WISE	2.993,00	748.250,00	245.961,89	502.288,11
SWDE	1.462,00	365.500,00	93.684,74	271.815,26
TOTAL	118.244,00	29.561.000,00	9.909.451,40	19.651.548,60

CAPITAL “B1”

(1 action = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
Province de Liège	11.824,00	2.956.000,00	767.572,00	2.188.428,00

CAPITAL “B2”

(1 part = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
A.I.D.E.	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00
INTRADEL	399,00	99.750,00	99.750,00	0,00

CAPITAL "C"

(Distribution - 1 action = 250 €)

ASSOCIÉS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	CAPITAL LIBÉRÉ	RESTE À LIBÉRER
ANS	17.927,00	4.481.750,00	1.499.362,84	2.982.387,16
ANTHISNES	3.950,00	987.500,00	355.743,35	631.756,65
AWANS	9.746,00	2.436.500,00	890.279,00	1.546.221,00
BEYNE-HEUSAY	6.070,00	1.517.500,00	545.013,70	972.486,30
BLEGNY	7.547,00	1.886.750,00	689.394,52	1.197.355,48
CHAUDFONTAINE	15.506,00	3.876.500,00	1.403.588,56	2.472.911,44
COMBLAIN-AU-PONT	7.937,00	1.984.250,00	672.744,53	1.311.505,47
ESNEUX	12.631,00	3.157.750,00	1.102.415,20	2.055.334,80
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	4.271,00	1.067.750,00	390.147,92	677.602,08
FLÉMALLE	19.683,00	4.920.750,00	1.682.145,05	3.238.604,95
FLÉRON	13.988,00	3.497.000,00	1.269.825,41	2.227.174,59
GRÂCE-HOLLOGNE	14.383,00	3.595.750,00	1.280.573,23	2.315.176,77
HAMOIR	10.894,00	2.723.500,00	911.384,46	1.812.115,54
HERSTAL	22.046,00	5.511.500,00	1.820.662,89	3.690.837,11
HUY	29.833,00	7.458.250,00	2.638.624,76	4.819.625,24
LIÈGE	80.202,00	20.050.500,00	7.165.936,58	12.884.563,42
MARCHIN	25.175,00	6.293.750,00	2.163.278,44	4.130.471,56
MODAVE	8.718,00	2.179.500,00	796.332,96	1,383.167,04
OUFFET	6.320,00	1.580.000,00	395.000,00	1.185.000,00
SAINT-NICOLAS	11.727,00	2.931.750,00	1.042.156,82	1.889.593,18
SERAING	35.985,00	8.996.250,00	3.199.894,52	5.796.355,48
TINLOT	3.102,00	775.500,00	214.559,12	560.940,88
TROOZ	7.816,00	1.954.000,00	713.972,15	1.240.027,85
VISÉ	18.200,00	4.550.000,00	1.580.210,78	2.969.789,22
TOTAL	393.657,00	98.414.250,00	34.423.246,79	63.991.003,21

1.2. Composition des organes de gestion, de contrôle et Direction générale

Le Conseil d'administration

Président

M. Francis BEKAERT, Bourgmestre à Seraing

Vice-Président

M. Thomas CIALONE, Président du Conseil communal à Ans

Administrateurs représentant les associés

Mme Sandra BELHOCINE, Echevine à Grâce-Hollogne
 M. Marc CAPPA, Conseiller communal à Fléron
 M. Muslim CHINKHOYEV, Conseiller communal à Esneux (coopté le 10/12/2024)
 M. Ernur COLAK, Echevin à Visé
 Mme Christel DELIEGE, Conseillère communale à Seraing (sortant le 02/12/2024)
 M. Samuel DE TOFFOL, Echevin à Awans
 M. Francy DUPONT, Conseiller communal à Ans (sortant le 02/12/2024)
 M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial à Liège (sortant le 06/12/2024)
 Mme Annick GERARD, Conseillère communale à Herstal (sortant le 02/12/2024)
 M. Luc GILLARD, Député provincial à Liège (coopté le 10/12/2024)
 M. Patrick LECERF, Bourgmestre à Hamoir
 M. Jean-Louis LEFEBVRE, Bourgmestre ff à Herstal
 M. Giuseppe MANIGLIA, Conseiller communal à Liège
 Mme Nicole MARECHAL, Conseillère communale à Comblain-au-Pont (cooptée le 10/12/2024)
 M. Bernard MARLIER, Echevin à Esneux (sortant le 02/12/2024)
 M. Dominique PERRIN, Conseiller communal à Flémalle (sortant le 02/12/2024)
 M. Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre à Ans (coopté le 10/12/2024)
 M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre à Awans (coopté le 10/12/2024)
 M. Etienne VENDY, Conseiller communal à Trooz
 M. André VRANCKEN, Conseiller communal à Awans (sortant le 02/12/2024)
 M. Michel WEBER, Conseiller communal à Seraing (coopté le 10/12/2024)
 Mme Véronique WILLEMART, Conseillère communale à Liège (sortant le 02/12/2024)

Observateurs

Mme Florence HERRY, Directrice générale de l'A.I.D.E.

Mme Marie-Christine NOSSENT, Directrice générale d'INTRADEL

M. Eric VAN SEVENANT, Président du Comité de direction de la SWDE

Délégués représentant le personnel

M. Benoit NOELS, agent CILE, Délégué CGSP (depuis le 10/09/2024)

Mme Micheline VLEUGELS, agent CILE, Présidente de la délégation CGSP

Mme Sarah WARNEZ, agent CILE, Déléguée CGSP (depuis le 19 septembre 2023)

M. Bernard WATRIN, agent CILE, Délégué CSC

M. Eric WUIDAR, agent CILE, Délégué CGSP (jusqu'au 20/08/2024)

Le Bureau exécutif**Président**

M. Francis BEKAERT, Président du Conseil d'administration

Vice-Président

M. Thomas CIALONE, Vice-Président du Conseil d'administration

Membres

M. Marc CAPPA, Administrateur

Mme Christel DELIEGE, Administrateur (sortant le 02/12/2024)

Le Comité de rémunération

Président

M. Ernur COLAK

Membres

M. Patrick LECERF, Administrateur
M. Giuseppe MANIGLIA, Administrateur
M. Bernard MARLIER, Administrateur (sortant le 02/12/2024)

Le Comité d'audit

Président

M. Jean-Louis LEFEBVRE

Membres

M. Francy DUPONT, Administrateur (sortant le 02/12/2024)
M. Patrick LECERF, Administrateur
M. Giuseppe MANIGLIA, Administrateur
M. Dominique PERRIN, Administrateur (sortant le 02/12/2024)

Le Contrôleur aux comptes

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SRL

La Direction générale

Mme Ingrid GABRIEL, Directrice générale
M. Julien MARECHAL, Directeur général adjoint

1.3. Fonctionnement des organes de gestion

En 2024, le Conseil d'administration a siégé 12 fois et le Bureau exécutif s'est réuni à 18 reprises.

Le Comité d'audit s'est réuni à 3 reprises et le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois.

1.4. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024

- 1 — Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations ;
- 2 — Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD) - Approbation ;
- 3 — Rapport du Contrôleur aux comptes ;
- 4 — Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation ;
- 5 — Affectation du résultat 2023 – Approbation ;
- 6 — Décharge aux Administrateurs – Approbation ;
- 7 — Décharge au Contrôleur aux comptes – Approbation ;
- 8 — Lecture du procès-verbal – Approbation.

1.5. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024

- 1 — Plan stratégique 2023-2025 – 1^{ère} évaluation et ajustement budgétaire 2025 – Approbation ;
- 2 — Cooptation d'un délégué du personnel – Approbation ;
- 3 — Lecture du procès-verbal – Approbation.

La CILE s'investit pour optimiser encore la qualité au service de l'utilisateur : focus sur deux projets

Pour illustrer ce rapport annuel 2024, nous avons choisi de mettre en lumière **deux projets emblématiques** menés par la CILE au cours de l'année. Leur complémentarité illustre la diversité de nos missions : le premier s'inscrit en amont de notre chaîne d'activités, en lien avec la **protection de la ressource en eau**, tandis que le second intervient en aval, au moment de la **facturation de l'eau distribuée** au consommateur.

1. Le Roua : une illustration qualitative des mesures de protection de la ressource

Dans la discrétion de la campagne hesbignonne s'écoule le Grand Roua, un ruisseau « perché » d'à peine 4,5 kilomètres. À première vue, rien d'exceptionnel ne le caractérise. Pourtant, ce petit cours d'eau a mobilisé, ces dernières années, toute l'attention de notre service de Protection des Captages. En cause, un risque avéré de contamination de la nappe phréatique hesbignonne.

Le Grand Roua traverse des zones agricoles, urbaines et industrielles, collectant au passage les eaux de ruissellement, mais aussi, parfois, des eaux usées insuffisamment épurées, voire brutes, comme les rejets accidentels d'une usine de torréfaction. Or, la trajectoire du ruisseau croise, à cinq reprises, des infrastructures de captage installées en profondeur dans le sous-sol à proximité immédiate de notre station de pompage dite du Puits Régulateur. Un épisode survenu en 2019 illustre de manière frappante les risques encourus : des traces de café sont détectées dans les eaux d'une galerie souterraine. Le lien est établi avec un effondrement de berge. Le ruisseau s'infiltre dans la craie fissurée, jusqu'à rejoindre les eaux souterraines destinées à la production d'eau potable alimentant plus de 215.000 usagers.

Un équilibre fragile

Entre 2019 et 2024, près de vingt effondrements se succèdent sur ce tronçon du Grand Roua, rendant la situation de plus en plus difficile à maîtriser et mettant en lumière une fragilité structurelle du terrain, accentuée par les effets du changement climatique. Sécheresses prolongées, précipitations



intenses : l'équilibre hydrogéologique est mis à mal. Face à cette situation critique, la CILE procède à des études de sol (géophysiques et essais de traçages) visant à caractériser la zone d'instabilité. Au vu des résultats, elle décide de mettre en place un dispositif exceptionnel en partenariat avec la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE).

L'enjeu est de taille

Conscient de la gravité de la situation, le SPGE s'en saisit et confie l'étude à l'AIDE afin d'étanchéifier un segment de 500 mètres du ruisseau. Le projet consiste à créer un chenal en béton armé capable de résister à des affaissements de grande ampleur. C'est l'entreprise SOCOGETRA, assistée de TSBV, qui relèvent ensemble le défi en proposant une technique innovante : le SLIPFORM. Ce procédé de coffrage glissant, piloté électroniquement, permet de couler du béton de manière continue, éliminant ainsi les joints, souvent fragiles. Au total, ce sont 2.500 m³ de béton, livrés par 250 camions toupies, qui sont mis en œuvre avec une précision millimétrée.

Le résultat est à la hauteur des enjeux

Le chenal est composé d'une double couche de béton, la

première étant fibrée pour maîtriser la fissuration, tandis que la seconde est armée par des armatures en acier pour accroître sa résistance aux contraintes mécaniques. Mais la performance technique ne fait pas l'impasse sur l'intégration environnementale. En effet, le fond et les parois sont couverts de dalles alvéolées et garnis de galets afin de revégétaliser l'ensemble du linéaire. Des arbres et des haies sont replantés sur les berges. Le projet s'inscrit pleinement dans une logique de trame verte et bleue sillonnant la Hesbaye. Ainsi, la biodiversité est non seulement préservée, mais aussi renforcée.

Retour du ruisseau dans son lit



C'est ainsi que le 21 octobre 2024 marque une étape symbolique : le Grand Roua retrouve son lit, désormais sécurisé.

Malgré ces importants travaux, le Grand Roua, dans son ensemble, reste vulnérable ainsi que d'autres ruisseaux perchés

de Hesbaye. Une surveillance systématique de leur morphologie reste nécessaire. Des études hydrauliques sont inscrites dans son programme de protection pour anticiper l'évolution du lit des ruisseaux et déterminer les précautions à prendre pour éviter le développement de nouvelles zones d'effondrements.

Un chantier en perpétuelle évolution

Il sera surtout indispensable d'obtenir une amélioration durable de la qualité des eaux, par la maîtrise des rejets domestiques, agricoles et industriels en particulier. Cette stratégie de vigilance et de prévention est portée par le service de Protection des Captages de la CILE, acteur clé de la régulation environnementale à l'échelle locale. En effet, chaque année, près de 400 avis sont rendus par ce service dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme et d'environnement. Cette rigueur dans l'analyse et la planification vise à ce que les activités humaines, particulièrement denses en Hesbaye, s'inscrivent dans un respect strict de la protection de la ressource.

La CILE s'implique également dans des projets de recherche ambitieux, comme MARWAL (Managed Aquifer Recharge for the aquifers of WALLonia), qui vise à développer des méthodes sécurisées de ré-infiltration de l'eau collectée sur des surfaces imperméables, afin de contribuer à la recharge des nappes.

Avec le Grand Roua, la CILE démontre que la sécurité de l'eau passe par une anticipation rigoureuse, un système d'alerte performant, une expertise technique de haut niveau et une vision de long terme. En matière de gestion du risque et de prévention de la pollution, c'est bien la maîtrise de chaque détail qui fait la différence.



2.

La CILE optimise la gestion administrative au service de ses usagers

La CILE s'inscrit résolument dans la dynamique de modernisation de ses processus administratifs. Depuis novembre 2024, elle propose à l'ensemble de ses usagers une solution de facturation électronique, conciliant gain d'efficacité, respect de l'environnement et souci d'accessibilité face aux risques de fracture numérique.

La digitalisation des factures à la CILE : un service en ligne

Consciente des avantages qu'offre la dématérialisation, la CILE permet à ses usagers de recevoir leurs factures et avis de relevé d'index par e-mail, tout en offrant une solution d'archivage digitalisée. Pour activer ce service gratuit, il suffit de se connecter à l'espace client « MyCILE » et de suivre les instructions dans la section « e-facture ». Cette démarche simpli-

fie la gestion des documents, réduit l'empreinte écologique liée à l'utilisation du papier et assure une réception rapide et sécurisée des informations essentielles. Au 31 décembre 2024, 2.800 usagers avaient déjà opté pour la facture électronique, sans recourir à une campagne de marketing. Encouragée par ce démarrage prometteur, la CILE s'est fixé pour ambition d'atteindre un taux de 30 % d'usagers digitalisés d'ici 2030, en s'inspirant des bonnes pratiques observées chez d'autres opérateurs publics.

Des guichets mutualisés au centre-ville

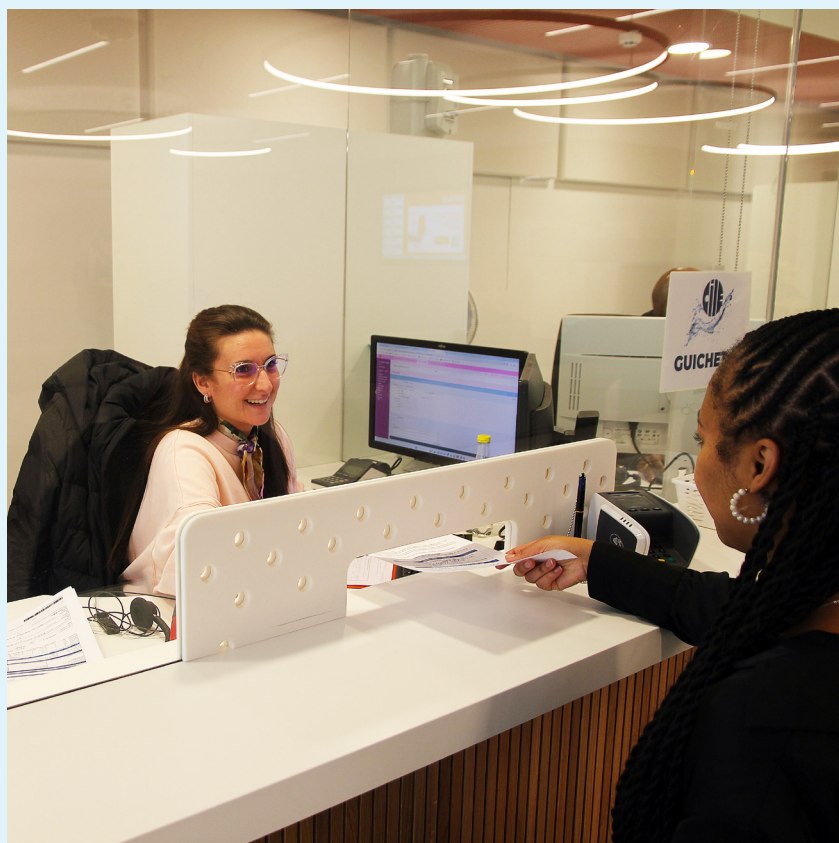
Pour diverses raisons, une partie de notre clientèle, moins familiarisée avec les démarches en ligne, continue de préférer un contact humain. Nous ac-



cueillons ainsi 7.000 visites par an à notre guichet. Pour accroître l'accessibilité pour tous, nous avons décidé de partager un lieu unique pour les démarches et questions relatives à l'eau, l'électricité ou le gaz. C'est ainsi que depuis février 2024, la CILE occupe une partie des nouveaux guichets de RESA installés au 38, boulevard d'Avroy à Liège.

Un call center en mesure de satisfaire le volume d'appels téléphoniques

Durant certaines périodes de facturation, le volume d'appels téléphoniques au service clientèle augmente sensiblement. Consciente que l'attente téléphonique peut être source de frustration pour les usagers, la CILE a poursuivi ses efforts pour garantir un niveau élevé de qualité de service. Sur les 155.000 appels reçus sur l'année 2024, le taux de réponse effectif dépasse les 92 %, témoignant



d'une gestion rigoureuse et réactive de la part des équipes. Ce résultat se traduit concrètement par des délais d'attente réduits et une meilleure accessibilité pour l'ensemble des clients.

Cette performance place la CILE parmi les opérateurs publics offrant l'un des meilleurs niveaux de service en matière de relation clientèle, en phase avec sa volonté de rendre l'administration de l'eau plus simple, plus fluide et plus proche de ses usagers.

Le recours aux multiples fonctionnalités de l'espace client sécurisé MyCILE augmente encore la disponibilité de nos services pour l'utilisateur rendant possible en ligne, 24 h/24, les démarches administratives telles que :

- encoder son index annuel,
- activer la réception de ses factures et avis de relevé d'index par e-mail,
- consulter l'historique de ses consommations et relevés d'index,
- activer une domiciliation bancaire,
- consulter le solde de son compte client, ou l'historique de ses factures,
- modifier son acompte,
- demander un report d'échéance ou un plan d'apurement,
- consulter ou modifier ses données de contact.







Rapports et comptes annuels

2.1. Rapport annuel du Comité de rémunération

2.1.1. Textes de référence

- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (ci-après, le CDLD).

2.1.2. Données de l'Intercommunale

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, en abrégé, CILE SC, rue Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 Angleur – Exercice 2024.

2.1.3. Rémunération des Administrateurs, les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Informations générales : en application du CDLD et de nos statuts, l'Intercommunale compte, au 31 décembre 2024, cinq organes :

- L'Assemblée générale : constituée des délégués des associés ;

- Le Conseil d'administration : au 31 décembre 2024, il compte 16 administrateurs représentant les communes associées et la Province de Liège, trois observateurs et quatre représentants du personnel.

À la suite des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024, 10 administrateurs n'ont pas été réélus. Le Conseil d'administration, en date du 10 décembre 2024, dans le respect des dispositions du CDLD et sur proposition des Fédérations politiques, a décidé de coopter 6 nouveaux administrateurs ;

- Le Bureau exécutif : au 31 décembre 2024, à la suite des élections du 13 octobre, il comptait 3 administrateurs désignés par le Conseil d'administration, en ce compris le Président et le Vice-Président ;

- Le Comité de rémunération est constitué par le Conseil d'administration en son sein. Au 31 décembre 2024, à la suite des élections du 13 octobre, le Comité de rémunération compte trois administrateurs désignés ;

- Le Comité d'audit est composé de membres du Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif. Au 31 décembre 2024, à la suite des élections du 13 octobre, le Comité d'audit compte trois membres désignés par le Conseil d'administration.

Les montants des jetons de présence et des émoluments revenant aux administrateurs ont été fixés par l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2019.

Il convient de se rappeler que les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération ne sont pas rémunérés.

Considérant qu'en 2024, la population desservie est de 568.341 habitants, que le chiffre d'affaires

s'élève, au 31 décembre 2023, à un montant de 138.635.885 EUR et que le nombre d'équivalents temps plein employés au sein de l'Intercommunale est de 389, la rémunération annuelle allouée au Président du Conseil d'administration a été fixée à 19 997,14 EUR à l'indice 138.01 (chiffres au 31 décembre 2024 : 41.608,05 EUR).

La rémunération du Vice-président a été fixée à 75% du montant perçu par le Président. Le jeton de présence d'un administrateur a été fixé à 125,00 EUR à l'indice 138.01.

Le jeton de présence du Président du Comité d'audit a été fixé à 180,00 EUR à l'indice 138.01.

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique une charge de travail et des responsabilités importantes. Il participe aux réunions quel qu'en soient le nombre et la durée et se doit de préparer ces dernières.

En 2024, le Bureau exécutif s'est réuni à 18 reprises, le Conseil d'administration à 12 reprises et le Comité d'audit à 3 reprises.

Le nombre de réunions tenues démontre à nouveau l'implication et la réactivité des administrateurs dans la prise en charge de dossiers qui ont été traités en 2024.

L'importante responsabilité de l'administrateur se traduit notamment par le fait que c'est le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée générale la stratégie de l'entreprise et ses budgets.

Par ailleurs, il appartient au Conseil d'administration de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique et d'arrêter les comptes annuels.

L'administrateur, au travers de son implication et des formations dispensées, doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses impositions. Il consacre du temps à la lecture des projets de délibération, à sa formation et se rend disponible lors d'événements protocolaires. Pour autant que de besoin, il convient de se rappeler que par l'exercice de son mandat, l'administrateur engage sa responsabilité civile et pénale.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que la rémunération des administrateurs est pertinente.

Pour les fonctions de Président et de Vice-Président de la société, outre ce qui précède, ces derniers sont également investis au quotidien dans la signature de courriers ou d'actes. De plus, ils sont en première ligne dans les relations avec la presse et ils participent régulièrement à des réunions de travail ou encore aux réunions de négociation/concertation avec les représentants du personnel.

Enfin, un membre du Bureau exécutif participe à l'ensemble des procédures de promotion et de recrutement organisées par les services. Les rémunérations fixées pour les fonctions de Président et de Vice-Président apparaissent donc comme pertinentes.

Ces rémunérations ont fait l'objet d'un accord de l'autorité de tutelle.

2.1.4. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

Les titulaires de fonction de direction sont définis par le CDLD comme suit : « les personnes qui occupent une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme ».

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les membres du Comité de Direction, dont le titulaire de la fonction dirigeante locale.

Le montant brut total des rémunérations pour l'ensemble des fonctions de direction pour l'exercice 2024 s'élève à 1.490.157,92 EUR.

Le Conseil d'administration a poursuivi sa réflexion en matière de réduction du nombre de fonctions de niveau I et décidé de ne pas procéder au remplacement du conseiller à la Direction qui a quitté l'intercommunale le 13 septembre 2024. De plus, aucune promotion vers le niveau I n'a été réalisée.

Par ailleurs, toujours dans un souci de réduction des coûts liés à son fonctionnement, la Direction générale a décidé de ne pas pourvoir au poste laissé vacant à la suite du départ d'une collaboratrice affectée à la Direction générale.

Les titulaires de fonction de direction disposent d'outils de travail pour lesquels des avantages de toute nature sont versés en fonction des règles fiscales applicables.

En application de l'annexe 4 du CDLD, ces avantages ne sont pas repris dans la rémunération.

L'Agence pour une Vie de Qualité, en abrégé l'AVIQ, a versé, en 2024, pour un membre de la direction, une prime de compensation. Cette prime est destinée à compenser le coût éventuel des mesures prises pour permettre aux travailleurs d'assumer leur fonction.

2.1.4. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et de la politique globale de rémunération

Un seul régime de rémunération est applicable au sein de la CILE. Le personnel statutaire et les membres du Conseil de direction sous contrat de travail sont rémunérés selon les barèmes propres à l'Intercommunale.

Pour rappel, l'ensemble des rémunérations du management (fonctions de direction et responsables de département) a fait, l'objet d'une étude comparative réalisée par la société HAY GROUP.

Il en ressort, en synthèse, que les rémunérations en vigueur au sein de l'Intercommunale se situent dans la fourchette basse de l'étude susvisée tenant compte de la taille de l'entreprise, de l'importance des responsabilités et du grand nombre des enjeux auxquels elle est confrontée.

Il convient également de tenir compte de la manière avec laquelle ces enjeux sont abordés et rencontrés.

A l'exception de la Directrice générale et du Directeur général adjoint, les membres du Comité de direction perçoivent une indemnité forfaitaire de représentation. Elle se justifie par les frais supportés pour le compte de l'employeur et générés par les très nombreux contacts que les membres du Comité de direction doivent mener avec des tiers à l'entreprise.

Pour apprécier la pertinence des montants alloués, il est encore à noter que, sous l'autorité du Conseil d'administration, les objectifs suivants ont été atteints par le Comité de direction :

- Mise en œuvre du plan d'économies et d'optimisation des coûts ;
- Maintien d'une trésorerie positive et d'un endettement maîtrisé ;
- Maintien de l'activité et de la réalisation du plan d'investissement et notamment le remplacement des raccordements en plomb ;
- Intensification de la participation à la concrétisation des collaborations sectorielles au travers des 7 plateformes et des divers centres de services partagés ;
- Maîtrise des charges d'exploitation dans une conjoncture économique défavorable ;
- Participation au suivi et à l'évaluation du plan stratégique ;
- Participation à la mise en place d'un nouveau statut du personnel et un règlement de travail ;
- Poursuite du projet de mise à jour des descriptions de fonction et la mise en perspective d'un organigramme fonctionnel ;
- Participation active à la réalisation d'audit organisationnel qui sera mis en œuvre en 2025 ;
- Présentation et défense du dossier d'augmentation tarifaire.

Ces objectifs n'ont pu être atteints qu'au terme d'un travail considérable mené par le Comité de direction dans un esprit de cohé-

sion, avec le souci constant de l'intérêt des communes associées et des usagers, tout en respectant l'intérêt général. Ces considérations permettent d'affirmer que les rémunérations et avantages alloués aux fonctions de Direction sont pertinents.

2.1.5. Politique globale de rémunération

Le Comité de rémunération s'attachera, en 2025, à poursuivre sa réflexion en regard de l'évolution des métiers afin de réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique. Il participera à la finalisation d'un nouveau cadre fonctionnel. Sur ces bases, il disposera d'outils qui lui permettront de proposer une politique salariale adaptée.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, ETABLIT et APPROUVE, le présent rapport, lequel sera transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16 alinéa 4 du CDLD.

2.2. Liste des adjudicataires

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services établie conformément à l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Légende :

PNSMCP : procédure négociée sans mise en concurrence préalable

PNAMCP : procédure négociée avec mise en concurrence préalable

PNDAMCP : procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable

PO : procédure ouverte

MAFM : marché public de faible montant



2.2.1. Marchés attribués en 2024 dont le montant estimé est supérieur à 30.000 euros

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	PNSMCP	2328	Marché public de services relatif à l'entretien et la réparation des véhicules de la CILE	ISAAC BELEM - SCVI	286.750,00 €
Travaux	PNAPP	2083	Accord-cadre "Travaux divers"	Entreprises Hydrogaz et SM Tegec-Argea	45.757.064,73 €
Services	PNAMCP	2233	Marché public de services relatif à la désignation d'une société qui assurera la mise à disposition de personnel intérimaire	RANDSTAD	4.499.556,18 €
Services	PNSMCP	1954	Marché public de services relatif aux communications téléphoniques mobiles	CITYMESH	321.806,84 €
Fournitures	PNSMCP	2039	Marché public conjoint de fournitures de matériel d'analyse des coliformes totaux, e.coli et entérocoques intestinaux	IDEXX	188.071,71 €
Fournitures	PNAMCP	2042	Marché public de fourniture de prises en charges et de raccords domestiques	SAINT-GOBAIN, HYDROKO, COWALCA, AVK, EEVODIS	5.784.334,46 €

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	PNAMCP	2136	Marché public de services postaux	BPOST	9.954.816,46 €
Travaux	PNSMCP	1661	Marché public de travaux de démolition de la Villa Marguerite située Rue Walthère Jamar 72 à Ans	LEGROS DEMOLITION	38.300,00 €
Fournitures	PNSMCP	2406	Marché public de fournitures de remplacement de charbon actif pour l'unité de traitement de Waroux	CHEMVIRON	34.250,00 €
Fournitures	PNSMCP	2028	Marché public de fournitures de boulons et vis	FIX CENTER SA	187.769,05 €
Services	PNSMCP	2403	Marché public de services de support, maintenance et licences lims ainsi que d'hébergement	DYNAPPS	414.250,20 €
Services	PNSMCP	2448	Marché public de services d'entretien des espaces verts	ASSM CONSTRUCTION SOGEPLANT SACE- ASBL JEAN DEL'COUR	213.444,96 €
Fournitures	PNSMCP	2461	Marché public de fournitures de brides emboitements larges tolérances et manchons larges tolérances	COWALCA, AVK, EVODIS, HYDROKO	202.740,66 €
Services	PNSMCP	2585	Marché public de services relatif à la maintenance des installations techniques HVAC de l'unité de traitement de Ans et du site de Waroux	EQUANS SERVICES	74.339,60 €

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Fournitures	PNSMCP	2500	Marché public de fournitures de licences SAAS CRM et Espace Client, CTI et ESB/Gestionnaire d'API	NRB	420.054,24 €
Fournitures	PNDAMCP	2567	Marché public de services de maintenance applicative, de licences associées et de support pour le logiciel ArcGIS	ESRI BELUX	857.760,00 €

2.2.2. Marchés attribués en 2024 par d'autres pouvoirs adjudicataires mais dont la CILE est partenaire

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué estimé - part CILE	Adjudicateur
Travaux	PO	2421	Marché public conjoint de travaux rue de l'Apleit à Huy	COP & PORTIER	186.335,00 €	Ville de Huy

2.2.3. Marchés attribués en 2024 dont le besoin est récurrent et dont le montant à l'estimation était inférieur à 30.000,00 EUR

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Services	MAFM	MAFM23-375	Marché public relatif à l'évaluation de biens immobiliers appartenant à la CILE	INGEX	2.700,00 €
Services	MAFM	MAFM22-349	Marché public de services d'analyse d'échantillon de matériaux et de l'air intérieur de locaux	U-LAB	26.160,00 €
Services	MAFM	MAFM24-382	Marché public de la réalisation du rapport annuel et plan stratégique.	PAGE UP	16.575,37 €
Services	MAFM	MAFM24-404	Marché public de services relatif à la location du bien sis Quai des Ardennes, 127 à 4031 Angleur	Société ALLTEN	1.500,00 €
Services	MAFM	MAFM24-397	Marché public de services juridiques relatif à l'utilisation des véhicules de société	Cabinet Henry & MERSCH	2.500,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM23-386	Marché public de fournitures d'un logiciel RGPD	ELEA conseil & Formation	26.040,00 €
Services	MAFM	MAFM24-383	Marché public de services de communication de crise	AKKANTO	24.350,00 €

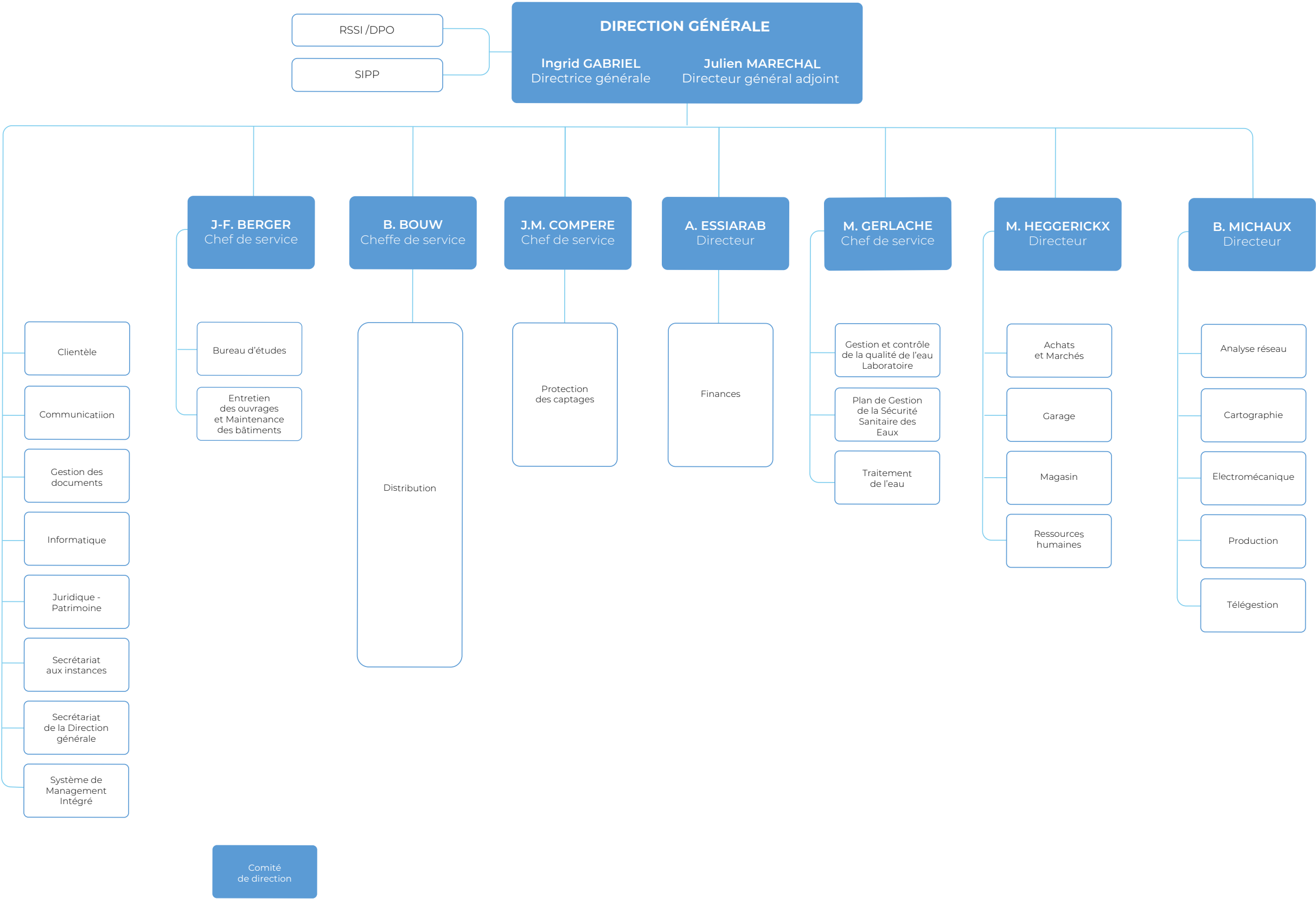
Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Fournitures	MAFM	MAFM24-389	Marché public de fourniture d'hypochlorite de sodium	RADERMECKER CHIMIE	24.700,00 €
Services	MAFM	MAFM23-381	Marché public de services "bibliothèque juridique" en ligne	WOLTERS KLUWER	27.800,89 €
Fournitures	MAFM	MAFM24-387	Marché public de fournitures de vins et produits de bouche	SOBELVIN	29.900,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM24-388	Marché public relatif au service d'entretien et à la fourniture de vêtements de sécurité et de protection individuelle	DEPAIRON	27.298,65 €
Services	MAFM	MAFM24-413	Marché public de services juridiques relatif au traitement fiscal du rapatriement de réserves libres en provenance d'Ogeo Fund	Cabinet Henry & Mersch	29.900,00 €
Services	MAFM	MAFM24-395	Marché de service de destruction de documents papiers confidentiels	LA LUMIÈRE	4.400,00 €
Services	MAFM	MAFM24-378	Marché public relatif à la vente de biens immobiliers appartenant à la CILE	Giacomo NOTARRIGO	5.125,00 €
Services	MAFM	MAFM24-393	Marché public de services relatif à la maintenance du compresseur de Hamoir	AF COMPRESSORS	29.900,00 €
Services	MAFM	MAFM24-402	Marché public de services relatif à l'établissement d'une stratégie de projets	KEIRO	28.500,00 €

Type de marchés	Procédure de passation	Référence	Description	Adjudicataire	Montant attribué HTVA
Fournitures	MAFM	MAFM24-392	Marché public de fournitures de boissons, denrées alimentaires et produits d'accompagnement	LYRECO	16.306,82 €
Services	MAFM	MAFM24-415	Marché public de services en vue de disposer d'un conseil fiscal dans le cadre du processus de renouvellement du ruling fiscal de la CILE auprès du SPF Finances	HENRY et MER-SCH, cabinet d'avocats	7.500,00 €
Services	MAFM	MAFM24-419	Marché public d'entretien du gerbeur de boîtes de petri et de l'autopréparateur	VWR	5.500,00 €
Services	MAFM	MAFM24-412	Marché public de services relatif à la maintenance de la télégestion de la CILE	E.C.V.	22.285,00 €
Fournitures	MAFM	MAFM24-405	Marché public de fournitures d'EPI	CARBONE + PROTECTHOMS	28.278,50 €
Services	MAFM	MAFM24-398	Marché public de services relatif au lavage de véhicules de la CILE	AY WASH	29.900,00 €
Services	MAFM	MAFM24-440	Marché public de services d'assurances tous risques exposition	ETHIAS	2.155,52 €

2.2.4. Adhésion à des centrales d'achat

Type de marchés	Référence	Description	Adjudicateur
Fourniture	S24-2613	Centrale d'achat de la SWDE relative à la fourniture de véhicules légers - SWDE/SA/2024/ID3870	SWDE
Services	CM24-2558	Centrale d'achat relative à l'accompagnement en vue de l'élaboration des publications des informations en matière de durabilité, conformément à la "CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE" CSRD/ID3811	SWDE
Fournitures	CM24-2611	Centrale d'achat du FOREM relative à la fourniture de matériels et logiciels du catalogue Fortinet, la maintenance de la solution Fortinet existante, le recours au support sur site (Shared Support), ainsi que les services de consultance y afférents - DMP2300111	FOREM
Services	CM24-2598	Centrale d'achat de l'A.I.D.E. relative aux prestations d'essais géotechniques et d'analyses de sol pour les projets d'égouttage et d'assainissement (bis) - ACGEO2428	AIDE
Services	2550	Adhésion à la centrale d'achat ONVA - Accord-cadre de services relatif au BB Global support service SSR	ONVA

2.3. Organigramme



2.4. Rapport spécifique sur les prises de participations

Participations (compte 28 immobilisations financières) en euros

			Mouvements année N						
Nom de l'entreprise	Souscription		Valeur des participations au 01/01/2024	Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties/ réductions de valeur/ reprises de réduction de valeur	Nombre d'actions/ parts au 31/12/2024	Valeur des participations au 31/12/2024	% du capital au 31/12/2024
	Nombre d'actions/ parts	Montant							
SPI+	50	25,00	1.250	0	0	0	50	1.250	0,003%
ECETIA Finances	1.565	409,00	640.085	0	0	-383.642	627	256.443	0
NRB	2.808	250,00	702.000	0	0	-702.000	0	0	0
SWDE	139.523	25,00	3.488.075	0	0	0	139.523	3.488.075	0,30%
AIDE	2.480	40,00	99.200	0	0	0	2.480	99.200	0,17%
INTRADEL	8.000	12,50	100.000	0	0	0	8.000	100.000	4,58%
SFE	503	3.107,62	814.971	0	0	0	503	814.971	9,99%
ETHIAS C°	17	8.602,90	146.249	0	0	0	17	146.249	0,15%
DIGITEAUX	3.500	25,00	87.500	0	0	0	3.500	87.500	4,42%
AQUAWAL	1.275	1.000,00	1.276.812	0	0	-1.250.000	25	26.812	0
SPGE	0	0	0	1.250.000	500.000	0	1.250	500.000	5,00%
TOTAL			7.356.142	1.250.000	500.000	-2.335.642		5.520.500	

2.5. Rapport du contrôleur aux comptes

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Comptes annuels.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SC durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 456 383 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 36 289 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au

référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle

légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre

cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

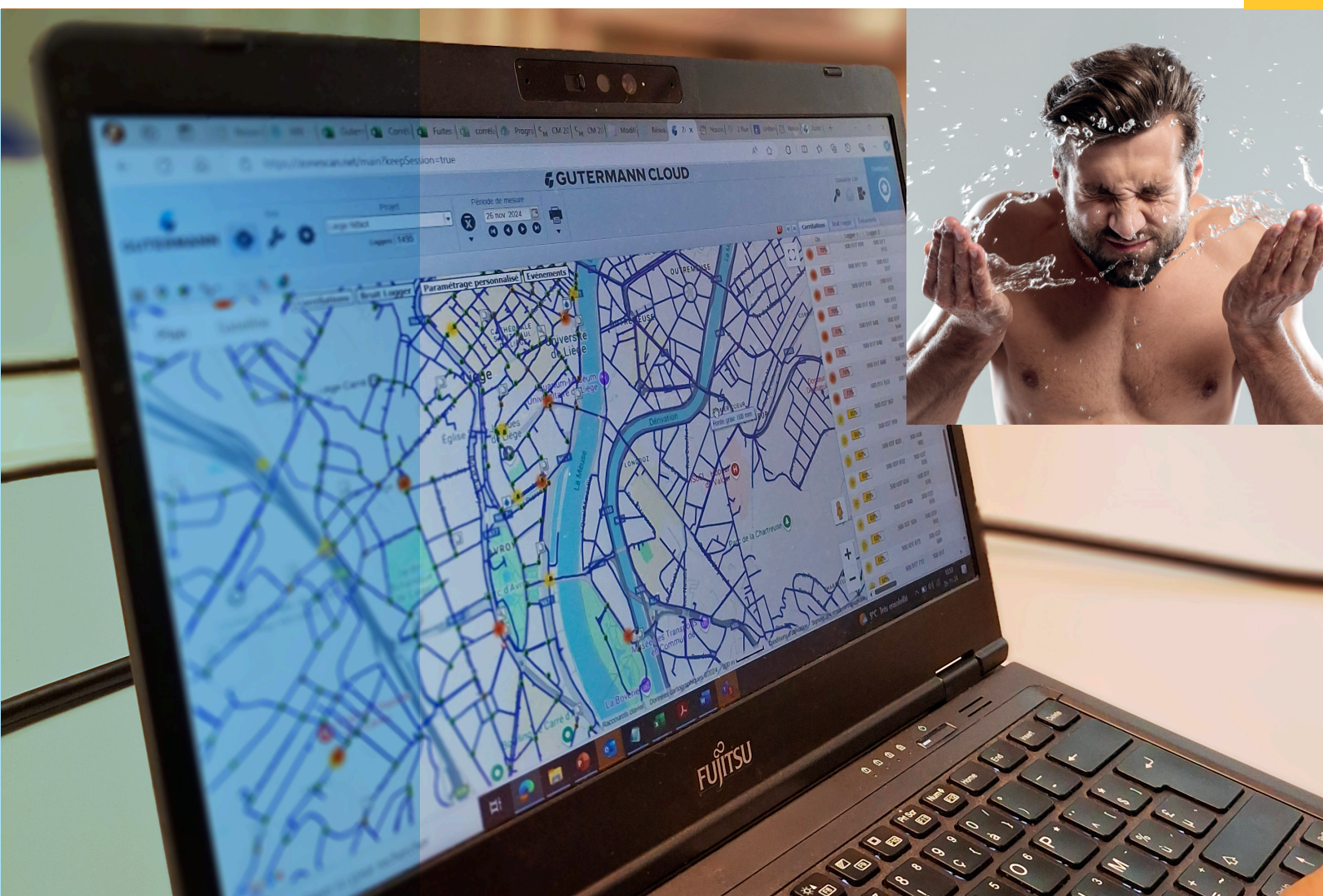
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Liège.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
représentée par Carl LASCHET



2.6. Comptes annuels

2.6.1. Bilan après répartition

ACTIF

	2024	2023
ACTIFS IMMOBILISÉS	367.804.906	359.113.364
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9.761.356	10.765.963
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	352.479.658	341.697.462
Terrains et constructions	45.665.586	47.020.975
Installations, machines et outillage	289.105.413	273.348.168
Mobilier et matériel roulant	1.618.973	2.129.587
Location-financement et droits similaires	0	0
Autres immobilisations corporelles	302.905	313.274
Immobilisations en cours et acomptes versés	15.786.780	18.885.458
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.563.892	6.649.939
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	526.812
Participations	0	526.812
Autres immobilisations financières	5.563.892	6.123.128
Actions et parts	5.520.500	6.079.330
Créances et cautionnements en numéraire	43.393	43.798
ACTIFS CIRCULANTS	88.578.437	66.526.725
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	60.000	60.000
Autres créances	60.000	60.000
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	5.158.213	4.867.841
Stocks	5.158.213	4.867.841
Approvisionnements	3.767.193	3.349.254
En-cours de fabrication	1.391.020	1.518.587
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	32.282.282	32.098.206
Créances commerciales	30.232.578	29.626.406
Autres créances	2.049.704	2.471.800
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	752.407	4.629.639
Autres placements	752.407	4.629.639
VALEURS DISPONIBLES	30.345.884	4.942.995
COMPTES DE RÉGULARISATION	19.979.652	19.928.043
TOTAL DE L'ACTIF	456.383.343	425.640.088

PASSIF

	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	360.929.154	323.755.326
APPORT	49.837.018	49.837.018
Indisponible	49.837.018	49.837.018
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	54.995.635	57.043.241
RÉSERVES	178.037.384	174.175.351
Réserves indisponibles	28.797.283	26.982.855
Réserves statutairement indisponibles	8.081.747	6.267.319
Autres	20.715.536	20.715.536
Réserves disponibles	149.240.101	147.192.496
BÉNÉFICE REPORTÉ	45.880.341	11.406.217
SUBSIDES EN CAPITAL	32.178.775	31.293.498
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	3.943.238	4.744.109
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.943.238	4.744.109
Pensions et obligations similaires	1.269.660	1.333.734
Autres risques et charges	2.673.578	3.410.375
DETTES	91.510.951	97.140.653
DETTES À PLUS D'UN AN	51.541.600	55.600.000
Dettes financières	51.541.600	55.600.000
Dettes de location-financement et assimilées		
Établissements de crédit	51.500.000	55.600.000
Autres dettes	41.600	
DETTES À UN AN AU PLUS	38.649.483	40.157.458
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.100.000	4.100.000
Dettes commerciales	22.943.350	22.856.558
Fournisseurs	22.943.350	22.856.558
Acomptes reçus sur commandes	256.608	320.696
Dettes fiscales, salariales et sociales	8.562.135	8.542.886
Impôts	2.482.685	2.500.568
Rémunérations et charges sociales	6.079.450	6.042.318
Autres dettes	2.787.390	4.337.318
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.319.868	1.383.195
TOTAL DU PASSIF	456.383.343	425.640.088

COMpte DE RésultatS

	2024	2023
VENTES ET PRESTATIONS	168.809.782	155.859.961
Chiffre d'affaires	144.163.597	138.635.885
En-cours de fabrication, des produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(132.853)	287.185
Production immobilisée	4.739.250	4.586.295
Autres produits d'exploitation	20.037.081	12.314.204
Produits d'exploitation non récurrents	2.708	36.391
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	155.738.020	155.121.920
Approvisionnements et marchandises	74.395.640	72.531.630
Achats	74.818.864	72.885.177
Stocks : réduction (augmentation)	(423.224)	(353.547)
Services et biens divers	23.519.973	26.723.764
Rémunérations, charges sociales et pensions	39.584.620	39.451.690
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15.805.905	14.550.875
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	1.740.347	1.965.081
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(800.871)	(1.193.161)
Autres charges d'exploitation	1.430.739	1.081.308
Charges d'exploitation non récurrentes	61.666	10.734
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	13.071.762	738.041
PRODUITS FINANCIERS	24.862.445	1.975.460
Produits financiers récurrents	1.650.815	1.975.460
Produits des immobilisations financières	200.297	751.673
Produits des actifs circulants	332.927	161.904
Autres produits financiers	1.117.592	1.061.883
Produits financiers non récurrents	23.211.630	
CHARGES FINANCIÈRES	1.338.392	1.467.466
Charges financières récurrentes	1.338.392	1.467.466
Charges des dettes	1.457.128	1.564.080
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales, dotations (reprises)	(122.768)	(133.213)
Autres charges financières	4.033	36.600
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	36.595.815	1.246.035
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	307.263	405.493
Impôts	307.263	405.493
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	36.288.551	840.542
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	36.288.551	840.542

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	2024	2023
Bénéfice (perte) à affecter	47.694.768	11.448.244
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	36.288.551	840.542
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	11.406.217	10.607.703
Affectations aux capitaux propres	1.814.428	42.027
à la réserve légale	1.814.428	42.027
Bénéfice (perte) à reporter	45.880.341	11.406.217



2.6.2. Annexes

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement	Concessions. Brevets. Licences. Savoir-faire. Marques et droits similaires
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	8.789.217	9.476.469
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée		4.627
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	1.384.789	93.906
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	10.174.007	9.575.002
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2.478.594	5.021.130
Mutations de l'exercice :		
Actés	1.499.845	988.084
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	3.978.439	6.009.214
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	6.195.568	3.565.788

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	85.632.940	487.297.974	10.005.130
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	7.800	416.354	139.618
Cessions et désaffectations	-109.547	-510.213	-36.079
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		26.696.820	
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	85.531.193	513.900.934	10.108.669
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2.898.467	164.258.675	26.789
Mutations de l'exercice :			
Actées			
Acquises de tiers			
Annulées	-3.937	-226	
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	2.894.530	164.258.449	26.789
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	41.510.432	378.208.481	7.902.332
Mutations de l'exercice :			
Actées	1.363.188	11.355.854	650.232
Acquises de tiers			
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	-113.483	-510.365	-36.079
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	42.760.137	389.053.970	8.516.485
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	45.665.586	289.105.413	1.618.973
dont terrains et constructions			
dont installations, machines et outillage			
dont mobilier et matériel roulant			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	704.747	18.885.458
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée		25.157.757
Cessions et désaffectations		
Transferts d'une rubrique à une autre		-28.256.435
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	704.747	15.786.780
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0	0
Mutations de l'exercice :		
Actées		
Acquises de tiers		
Annulées		
Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)		
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	0	0
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	391.473	
Mutations de l'exercice :		
Actés	10.369	
Repris		
Acquis de tiers		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)		
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	401.842	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	302.905	15.786.780
dont terrains et constructions		
dont installations, machines et outillage		
dont mobilier et matériel roulant		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	1.276.812	6.820.692
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions		
Cessions et retraits		-1.085.642
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	-1.276.812	1.276.812
VALEUR D'ACQUISITION AU TERME DE L'EXERCICE	0	7.011.862
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		6.800
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE		6.800
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		748.162
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE		748.162
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	750.000	0
Mutations de l'exercice :	-750.000	750.000
MONTANTS NON APPELÉS AU TERME DE L'EXERCICE	0	750.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	5.520.500
AUTRES ENTREPRISES CRÉANCES		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		43.798
Mutations de l'exercice :		-405
Additions		0
Remboursements		0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		43.393

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF - AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS, PARTS ET PLACEMENTS AUTRES QUE PLACEMENTS À REVENU FIXE	68.171	68.171
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé		
Actions et parts - Montant non appelé		
Métaux précieux et œuvres d'art	68.171	68.171
TITRES À REVENU FIXE	684.236	4.561.468
dont émis par des établissements de crédit		
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
avec une durée résiduelle ou de préavis :		
de plus d'un mois à un an au plus		
de plus d'un an		
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT		

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Produit à recevoir - Redevance Assainissement 2025	10.372.474
Produits à recevoir sur acomptes 2025	7.439.255
Autrs comptes de régularisation	2.167.923

ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DE L'APPORT		
Apport		
Indisponible au terme de l'exercice		49.837.018
Indisponible au terme de l'exercice	49.837.018	
Parts		
Nombre de parts	524.523	
Nombre de voix qui y sont attachées	524.523	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CL REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Provisions techniques diverses à l'activité de Distribution	2.856.278
Provision pour Fonds Social Wallon de l'Eau	749.473
Provision sociale	337.487

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE			
Dettes financières	4.100.000	16.400.000	35.100.000
Dettes de location-financement et assimilées			
Établissements de crédit	4.100.000	16.400.000	35.100.000
Autres dettes		41.600	
TOTAL	4.100.000	16.441.600	35.100.000

Exercice

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	55.600.000
Établissements de crédit	55.600.000
TOTAL	55.600.000

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales non échues	2.352.953
Dettes fiscales estimées	129.733
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes salariales et sociales	6.079.450

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges financières à imputer	120.737
Produits à reporter sur travaux	1.178.364
Autres comptes de régularisation	20.767

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION		
SUBSIDES D'EXPLOITATION ET MONTANTS COMPENSATOIRES OBTENUS DES POUVOIRS PUBLICS		
CHARGES D'EXPLOITATION		
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
Nombre total à la date de clôture	395	401
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	390	392
Nombre effectif d'heures prestées	507.422	502.282
FRAIS DE PERSONNEL		
Rémunérations et avantages sociaux directs	25.012.481	24.292.122
Cotisations patronales d'assurances sociales	12.628.525	13.070.391
Primes patronales pour assurances extra-légales	595.765	585.718
Autres frais de personnel	1.347.849	1.503.459
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		
Dotations (utilisations et reprises)	-64.075	55.299
RÉDUCTIONS DE VALEUR		
Sur créances commerciales :		
Actées	1.740.347	2.097.972
Reprises		132.891
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Constitutions	2.019.009	2.211.742
Utilisations et reprises	2.819.880	3.404.903
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	64.368	72.348
Autres	1.366.371	1.008.960
PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ		
Nombre total à la date de clôture	2	7
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	4	7
Nombre effectif d'heures prestées	7.441	11.548
Frais pour la société	228.855	357.972

RÉSULTATS FINANCIERS

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS		
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
Subsides en capital	242.361	245.859
Amortissements financiers des subsides autres que pouvoirs publics	875.230	816.024
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES		
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
Actées	0	31.602
Reprises	122.768	164.815
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur emprunts B.E.I.	1.457.128	1.564.080
Réduction de valeur sur placements sur actifs financiers	4.033	36.600
Reprise de réduction de valeur sur actifs financiers		
Intérêts de retard sur factures fournisseurs		
Amendes précompte professionnel et arrondi sur paiement		
Frais sur papier commerciaux		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	2.708	36.391
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTS :	23.214.338	36.391
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	2.708	36.391
Autres produits d'exploitation non récurrents	0	0
PRODUITS FINANCIERS NON RÉCURRENTS :	23.211.630	0
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	23.211.630	0
Autres produits financiers non récurrents	0	0
CHARGES NON RÉCURRENTES	61.666	10.734
CHARGES D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTES :	61.666	10.734
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	61.666	10.734

IMPÔTS ET TAXES

	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	
Impôts sur le résultat de l'exercice	307.263
Impôts et précomptes dus ou versés	307.263

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, PORTÉES EN COMPTE :		
À la société (déductibles)	35.733.556	20.752.654
Par la société	29.513.647	12.487.573
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
Précompte professionnel	6.774.588	6.711.021

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Exercice
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
L'engagement financier lié au remplacement des raccordements en plomb subsistant sur le réseau au 31 décembre 2024 est de 100.000.000 EUR sur une durée de 10 ans.	100.000.000
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
L'engagement financier lié au remplacement des raccordements en plomb subsistant sur le réseau au 31 décembre 2024 est de 100.000.000 EUR sur une durée de 10 ans.	100.000.000

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE
OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Conseil d'administration de la CILE, réuni en séance du 28 décembre 2011, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'affilier au fonds de pension solidarisé de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations locales et Provinciales (O.N.S.S.A.P.L.) à dater du 1^{er} janvier 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les pensions de retraite et de survie sont à charge du fonds de pension solidarisé de l'O.N.S.S.A.P.L. selon les règles de calcul du régime de pension du secteur public. En 2016, l'O.N.S.S.A.P.L. est devenue l'O.R.P.S.S. (par fusion avec l'OSSOM) et ensuite transférée à l' ONSS en 2017. Le régime des pension repris au statut du personnel est plus favorable que le régime de pension du secteur public.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pour garantir les droits acquis des agents, la CILE, au travers de l'OFP OGEO FUND, prend en charge la différence entre le montant de la pension calculé selon les règles de calcul reprises au statut du personnel et celui obtenu suivant les suivant les règles de calcul du régime de pension du secteur public. Afin de respecter les engagements de pension de la CILE, une note technique et un plan de financement sont rédigés par OGEO FUND tous les trois ans ou à chaque changement de législation. Ces documents sont communiqués à la FSMA.

La valeur du Canton CILE dans OGEO FUND au 31 décembre 2024 est de 142.154.563 EUR.

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)	
Cautionnements constitués dans le cadre des procédures de marché publics	612.450

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES,
LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES
AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
Immobilisations financières	0	526.812
Participations	0	526.812

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

Exercice

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES
AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du (des) commissaire(s)

27.184



RÈGLES D'ÉVALUATION CILE (OCTOBRE 2020)

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le Code des sociétés et associations ainsi que dans son arrêté d'exécution du 29 avril 2019.

Pour les matières que la loi règle de manière supplétive et, dans le cas où elle laisse libre choix à l'entreprise, le Conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse du Conseil d'administration.

1. ACTIF

1.1. Frais d'établissement

a) Valorisation

Les frais d'établissement sont valorisés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

b) Amortissement

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, les frais d'établissement sont amortis sur une période maximale de 5 ans. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

1.2. Immobilisations incorporelles

a) Valorisation

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Lorsque celles-ci sont produites, développées par l'intercommunale pour ses propres besoins, elles sont valorisées à leur prix de revient.

b) Amortissement

Les coûts liés aux développements informatiques, à la migration des données, à l'intégration de l'ensemble des logiciels d'exploitation sous l'environnement SAP exposés entre 2014 et 2016 ainsi que ceux qui sont exposés dans le cadre d'une modification substantielle du projet initial sont amortis sur une période maximale de 10 ans.

S'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, Les frais d'études, de recherches, d'organisation et de développements informatiques liés au projet de transformation digitale de l'entreprise sont amortis sur une période allant de 3 ans à 5 ans.

Les frais d'études de faisabilité ne se rapportant pas à la réalisation de chantiers s'amortissent sur une durée maximale de 5 ans.

1.3. Immobilisations corporelles

a) Valorisation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, leur valeur d'apport ou leur coût de revient suivant les directives de l'article R308bis - 8 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région Wallonne, dans le respect de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005.

Les productions immobilisées sont forfaitairement majorées d'une quote-part de couverture de frais internes indirects représentés par :

- Frais d'études : 7,5% du montant de la moyenne des soumissions ;
- Frais de surveillance : 5,5% du montant de la réalisation ;
- Frais de coordination : Max. 2% du montant de la réalisation.

Dans le cadre de prestations d'études, de surveillance et de coordination externalisées, la production immobilisée peut être majorée du coût réel facturé.

Les nouveaux raccordements sur fonds de tiers sont valorisés à leur prix de revient.

Les immobilisations en cours sont valorisées à la somme des coûts exposés et comptabilisés sur chaque numéro de travail d'investissement ouvert et non clôturé au 31 décembre de chaque exercice.

b) Réévaluation

Jusqu'en 2002, les immobilisations corporelles étaient réévaluées annuellement sur base de leur valeur résiduelle réévaluée de fin d'exercice précédent. Le taux de revalorisation appliqué était calculé sur la moyenne des croissances de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, limité à 80% du ratio obtenu.

Depuis l'exercice 2003, le Service Public de Wallonie ne permet plus la revalorisation systématique des immobilisations corporelles.

c) Amortissement

1. Terrains bâtis :

Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.

2. Bâtiments administratifs :

Ces constructions font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 50 ans.

3. Bâtiments de production et distribution :

L'amortissement de ces bâtiments se pratique selon la durée déterminée dans les tableaux suivants :

Bâtiments de production	Durée d'amortissement
Construction d'un abri fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'une station de pompage, de refoulement, de traitement, d'un ouvrage de stockage (réservoir)	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre de vannes	Maximum 33 ans
Route d'accès à un captage	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs, châteaux d'eau, ...	Maximum 33 ans
Réhabilitation et aménagement des immeubles résidents	Maximum 10 ans
Aménagements de parkings	Maximum 20 ans
Acquisitions d'ouvrages résultant d'apports ou échanges de réseaux	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

Bâtiments de distribution	Durée d'amortissement
Construction d'un abris fermé type garage préfabriqué	Maximum 33 ans
Construction partie génie civil d'un réservoir, d'une centrale de refoulement, d'un château d'eau	Maximum 50 ans
Acquisitions d'immeubles	Maximum 33 ans
Réhabilitations complètes de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 33 ans
Réhabilitations légères (toitures, châssis, ...) de centrales, réservoirs et châteaux d'eau	Maximum 20 ans

4. Installations, machines et outillages :

Les installations en conduites et raccordements, les équipements ainsi que l'outillage sont amortis de la manière suivante :

Installations de production	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites d'adduction (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Pose de vannes sur les réseaux d'adduction	Maximum 20 ans
Compteurs, débitmètres	Maximum 8 ans
Systèmes de chloration	Maximum 10 ans
Outils de télégestion	Maximum 8 ans
Automates, pompes et groupes motos-pompes	Maximum 10 ans
Capteurs, stabilisateurs, et réducteurs de pression	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux stations de pompage, centrales de refoulement, ouvrages de stockage, aux chambres de réduction et stabilisation de de pression	Maximum 33 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Équipements du garage, des magasins, des ateliers, du laboratoire	Maximum 10 ans

Installations de distribution	Durée d'amortissement
Apport réseau en conduites de distribution (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de conduites (tous diamètres confondus)	Maximum 50 ans
Pose de vannes supplémentaires pour le sectionnement des réseaux	Maximum 20 ans
Protection cathodique	Maximum 33 ans
Renforcement et amélioration de réseau, lotissements et extensions de réseau	Maximum 50 ans
Construction chambre de comptage et chambre à vannes sur les réseaux de distribution	Maximum 33 ans
Pose de purge sur conduites	Maximum 20 ans
Tous les nouveaux raccordements et tous les remplacements de raccordements vétustes	Maximum 30 ans
Gros Compteurs (DN supérieur à 40 mm)	Maximum 8 ans
Débitmètres	Maximum 8 ans
Pompes	Maximum 10 ans
Tous les équipements électromécaniques relatifs aux réservoirs, châteaux d'eau, aux chambres de réduction et de stabilisation de pression	Maximum 33 ans
Automates programmables	Maximum 10 ans
Installations électriques	Maximum 10 ans
Installations téléphoniques	Maximum 10 ans
Outillage	Maximum 10 ans
Vidéosurveillance, Sécurisation des sites, contrôle d'accès	Maximum 10 ans
Scanner de cartographie et fonds de plan	Maximum 10 ans

5. Aménagements divers

Les aménagements (rayonnages, cloisons, aménagements réfectoire, ateliers, bureaux, ...) sont amortis sur une période de 10 à 20 ans selon le caractère plus ou moins durable de ceux-ci.

6. Matériel roulant

Le matériel roulant est amorti de la manière suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Camions	Maximum 10 ans
Fourgons, fourgonnettes	De 5 à 8 ans
Tracteurs	Maximum 10 ans
Jeeps	De 5 à 8 ans
Elévateurs	Maximum 10 ans
Véhicules de direction	5 ans
Remorques	10 ans

7. Mobilier et matériel de bureau

- Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.
- Le matériel informatique est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.
- Le matériel et installations de téléphonie sont amortis sur une durée pouvant aller de 3 à 10 ans.
- Le matériel de bureau est amorti sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans.

8. Immobilisations détenues en leasing

La charge d'amortissement des immobilisations détenues en leasing est calculée sur la durée de vie économique de l'immobilisation faisant l'objet du contrat ou sur la durée du contrat lui-même.

L'amortissement relatif aux immobilisations détenues en leasing dans le cadre de l'usine d'em-bouteillage de Hamoir s'étale sur une durée de 12 à 33 ans.

9. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties en fin d'exercice. L'amortissement de ces actifs ne débute qu'à l'achèvement des travaux et de leur affectation finale.

Sont notamment intégrés dans cette rubrique, les coûts de travaux ou d'études en cours de réalisation.

1.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique « Immobilisations financières » font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

1.6. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte des aléas de leur récupération.

Au 1^{er} janvier 2004, les taux de réductions de valeur sur créances commerciales ont été adaptés conformément à l'article R308bis - 20 du plan comptable uniformisé du secteur de l'eau applicable en Région Wallonne :

Âge de la créance	Taux de réduction de valeur
1 an (N+1)	30%
2 ans (N+2)	75%
3 ans (N+3)	100%

1.7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les cessions d'actions ou de titres d'un même portefeuille-titres sont opérées prioritairement sur les dernières acquisitions (méthode de valorisation LIFO).

1.8. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges exposées au cours de l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur (charges à reporter) et les revenus ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours des exercices ultérieurs (Produits acquis).

2. PASSIF

2.1. PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION

Les plus-values enregistrées jusqu'à fin de l'exercice 2002 font l'objet d'un transfert annuel en réserves disponibles au même rythme que l'amortissement des immobilisations réévaluées.

2.2. RÉSERVES

Conformément à l'article 52^{1°} des statuts, la réserve légale fait l'objet d'une dotation annuelle obligatoire de 5% du résultat bénéficiaire à affecter. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que le montant total de la réserve légale atteint 10% du capital social.

Les réserves indisponibles représentent les montants inscrits au fonds d'investissement au moment de la constitution de l'activité de distribution.

Les réserves disponibles sont alimentées par les décisions d'affectation de résultats bénéficiaires, ainsi que par le transfert annuel de l'amortissement sur les plus-values de réévaluation.

2.3. RÉSULTAT REPORTÉ

Conformément à l'article 52 des statuts de la CILE : « *l'affectation bénéficiaire pourra inclure le bénéfice à reporter, pour tout ou partie du résultat après dotation à la réserve légale ...* ».

2.4. SUBSIDES EN CAPITAL

Sont portés sous cette rubrique, les subsides en capital obtenus des pouvoirs publics pour le financement total ou partiel de travaux d'infrastructures d'intérêt général, ainsi que les travaux d'intérêt privé financés par des tiers. La gestion de ces travaux, dès leur achèvement, retourne à la collectivité (raccordements, lotissements, extensions, déplacements de conduites).

Les subsides en capital font l'objet d'un amortissement calqué sur celui des immobilisations financées et, le cas échéant, à concurrence du solde, lors de la réalisation ou la mise hors service (déclassement) de ces immobilisations.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont amenées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement sur base des méthodes arrêtées par la société conformément aux articles 3 : 28 et suivants de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la CILE sont les suivantes :

a) Provision pour engagements statutaires :

La provision constituée a pour but de couvrir l'avantage pécuniaire octroyé aux agents statutaires pour les périodes de maladie excédant celle du salaire mensuel garanti.

En vertu des statuts, la CILE a l'obligation de maintenir 100% de la charge salariale d'un agent statutaire qui excède le salaire mensuel garanti et ce jusqu'à sa mise en disponibilité.

La procédure de comptabilisation de la provision pour engagement statutaire est la suivante :

- Mensuellement, une dotation de 5,30% de la masse salariale soumise à cotisation de pension des agents statutaires est enregistrée ;
- Trimestriellement, la provision constituée est utilisée en couverture du coût salarial des agents statutaires mis en disponibilité ;
- Annuellement à la clôture de l'exercice :
 - D'une part, il y a utilisation de cette provision en couverture des coûts salariaux supportés pour les agents statutaires absents en raison de maladie de longue durée, qui excèdent le salaire mensuel garanti et pour autant que ces agents ne soient pas déjà en disponibilité ;
 - D'autre part, le solde de la provision est ajusté sur la moyenne des coûts exposés pour les mises en disponibilité et les maladies longue durée des trois derniers exercices clôturés.

b) Provision Rattrapage remplacement des compteurs vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des compteurs ayant+ de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre de ces compteurs vétustes.

La provision qui en découle est valorisée, par compteur vétuste, au coût d'acquisition dudit compteur augmenté des frais de pose facturés par les différents sous-traitants.

c) Provision Rattrapage remplacement des box vétustes :

Cette provision a pour but de couvrir les charges de mutation des box à compteurs ayant+ de 16 ans d'âge.

Chaque année, la CILE établit le cadastre des box vétustes et valorise la provision à constituer sur base du prix de revient moyen des mutations de l'exercice. Le coût salarial interne est ajusté en fonction du taux horaire standard de l'exercice qui suit (cf. les prévisions budgétaires).

d) Provision fonds social Wallon :

La provision « Fonds Social de l'Eau » couvre la contribution imposée aux distributeurs d'eau par le Code de l'Eau, en ses articles 234 et suivants, et destinée à intervenir dans le paiement de tout ou partie de la facture d'eau du consommateur en difficulté financière. Cette contribution, hors indexation, est fixée à 0,0250 euro par mètre cube d'eau facturé.

L'utilisation annuelle de la provision sert à financer :

- 1° pour un montant équivalant à 80 % de cette contribution, les dépenses relatives à l'intervention financière dans le paiement des factures d'eau (constitution du fonds monétaire réparti entre les CPAS des villes et communes associées pour l'exercice de leurs droits de tirage) ;
- 2° pour un montant équivalant à 9 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par les centres publics d'aide sociale des villes et communes associées ;
- 3° pour un montant équivalant à 1 % de cette contribution, les dépenses relatives aux frais de fonctionnement encourus par la S.P.G.E. dans le cadre de la gestion du Fonds Social de l'Eau ;
- 4° pour un montant équivalant à 10% de cette contribution, les dépenses relatives aux améliorations techniques utiles permettant une gestion rationnelle de l'eau, et ce sur demande d'intervention des CPAS des villes et communes associées en faveur des usagers reconnus en difficulté de paiement ou l'ayant été.

2.6. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif concernent des charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées que lors des exercices suivants (charges à imputer) ou des produits perçus lors de l'exercice mais afférents à des exercices ultérieurs (produits à reporter).

3. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe adéquate des comptes annuels par catégorie et pour leur valeur nominale figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée.

2.6.3. Rapport de gestion

2.6.3.1. ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE L'INTERCOMMUNALE

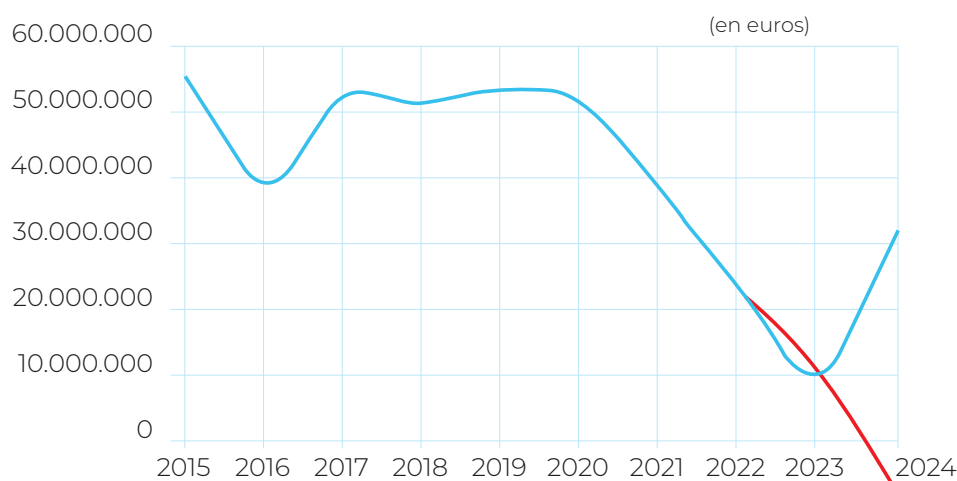
L'exercice 2024 a été marqué par plusieurs faits saillants :

- Poursuite de la trajectoire tarifaire autorisée par le Ministre wallon de l'économie le 25 février 2022 : le Coût-Vérité Distribution appliqué au 1er janvier 2024 s'élève à 3,0552 EUR/m³, contre 2,9953 EUR/m³ en 2023. Cette augmentation de 0,0599 EUR/m³ représente une hausse tarifaire de 2 %, à comparer avec une inflation moyenne de 3,14% pour l'année 2024 ;
- Sur l'exercice 2024, nous observons une baisse des consommations sur notre réseau de production (-140.150 m³ par rapport à 2023 soit - 3,61%) alors que les consommations sur notre réseau de distribution rebondissent par rapport à l'exercice 2023 (+55.318 m³ soit +0,24%) ;
- L'absence d'indexation du CVD sur l'indice des prix à la consommation entre février 2015 et mars 2022, combinée à l'inflation observée durant cette période a entraîné une dégradation significative de notre trésorerie, à hauteur de 43,526 millions d'EUR.

Afin de compenser cette perte de trésorerie, plusieurs mesures ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2024, parmi lesquelles :

- d'une part, la réalisation de la participation historique détenue dans la société Network Research Belgium (NRB) pour un montant de 23,914 millions d'EUR ;
- d'autre part, la fin des prélèvements sur l'excédent des réserves mathématiques du canton CILE auprès de l'OFP OGEO Fund en respectant le cadre des accords forgés en 2019 (enveloppe maximale de 30 millions d'EUR). Lesdits prélèvements se sont élevés à 14,5 millions d'EUR sur l'exercice 2024.

En conséquence, l'évolution de notre trésorerie entre 2015 et 2024 peut se résumer comme suit :



Bien que ce redressement – induit par des mesures « one shot » exceptionnelles – constitue un signal positif pour la poursuite de nos activités, il demeure impératif de renforcer structurellement notre capacité à générer des ressources et de la valeur. Cela passe notamment par une révision de la trajectoire de notre CVD. En effet, dans un modèle économique où la seule source de revenus repose sur la vente d'eau, il devient difficilement soutenable – dans un contexte inflationniste tel que celui observé ces dernières années – de maintenir un CVD figé, sans ajustement régulier en lien avec l'évolution des prix à la consommation.

Par ailleurs, bien que l'exercice 2024 se clôture sur un bénéfice de 36,289 millions d'EUR, nous tenons à attirer l'attention du lecteur sur le caractère exceptionnel de ce résultat. Celui-ci dépend en grande partie d'éléments extérieurs à nos opérations courantes, tels que décrits supra. Sans ces éléments, le résultat de l'exercice se serait soldé par une perte de 2,125 millions d'EUR.

LE BILAN

Le bilan s'appuie sur un pied de 456,383 millions d'EUR venant de 425,640 millions d'EUR l'exercice précédent.

ACTIF

Les actifs immobilisés totalisent 367,805 millions d'EUR.

Les immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice 2024 passent de 10,766 millions d'EUR à 9,761 millions d'EUR.

Mouvements de l'exercice :	1,483 MEUR
Amortissements de l'exercice :	-2,488 MEUR
	-1,005 MEUR

Les immobilisations corporelles augmentent de 10,782 millions d'EUR, passant de 341,697 millions d'EUR à 352,480 millions d'EUR, par les mouvements de l'exercice en acquisitions, désaffectations et amortissements :

Acquisitions de l'exercice :	24,162 MEUR
- via achats directs :	0,483 MEUR
- via travaux :	23,679 MEUR
Cessions/désaffectations :	-0,084 MEUR
Amortissements de l'exercice :	- 13,296 MEUR
	10,782 MEUR

Les désaffectations et cessions de l'exercice ont généré 84 mille EUR d'amortissements exceptionnels (charges d'exploitation non récurrentes), ainsi que 3 mille EUR de plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (produits d'exploitation non récurrents).

L'évolution des immobilisations corporelles est répartie comme suit :

Terrains et constructions	-1,355 MEUR
Installations, machines et outillage	15,757 MEUR
Mobilier et matériel roulant	-0,511 MEUR
Autres immobilisations corporelles	-0,01 MEUR
Immobilisations en cours	-3,099 MEUR
	10,782 MEUR

Le montant total des dépenses d'investissement en 2024 atteint 25,645 millions d'EUR, pour lesquelles des participations de tiers à concurrence de 1,908 millions d'EUR ont été obtenues. Ces prises en charge par des tiers portent sur :

- Les extensions de réseaux et les nouveaux raccordements à charge des demandeurs en vertu du Code de l'Eau pour 1,812 millions d'EUR ;
- Le déplacement de nos installations pour 96 mille EUR.

Cette baisse des investissements par rapport à 2023 s'explique notamment par le fait que l'année 2024 est une année de fin de législature communale. Les investissements de remplacement des raccordements en plomb se sont poursuivis à hauteur de 11,219 millions d'EUR, soit 2.203 raccordements remplacés (soit 5.092 EUR par raccordement).

La valeur des immobilisations financières passe de 6,650 millions d'EUR à 5,564 millions d'EUR, elle diminue donc de 1,086 million d'EUR, par :

- La vente de nos actions dans la société Network Research Belgium (NRB) acquises pour un montant de 0,702 million d'EUR ;
- Le remboursement, pour un montant de 0,384 million d'EUR, de 938 parts B2 détenues par la CILE dans le capital variable d'ECETIA FINANCES Scrl.

Les actifs circulants augmentent de 22,051 millions d'EUR, passant de 66,527 à 88,578 millions d'EUR.

Les créances à plus d'un an sont similaires à celles de 2023, soit 60 mille EUR. Ce montant correspond à l'avance de fonds, sans intérêts et sans échéance définie, faite par la CILE à l'association à vocation sociale « L'Eau Solidaire » constituée, en 2018, au bénéfice du personnel de la CILE.

La valeur des stocks s'élève à 5,158 millions d'EUR, elle augmente de 290 mille EUR par rapport à un an plus tôt. Les stocks sont répartis comme suit :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Stocks pièces et fournitures :	3,767 MEUR	3,349 MEUR	0,418 MEUR
Les études et travaux en-cours :	1,391 MEUR	1,519 MEUR	-0,128 MEUR
Total :	5,158 MEUR	4,868 MEUR	0,290 MEUR

Les créances à un an au plus, qui se composent de créances commerciales et d'autres créances diverses, augmentent de 184 mille EUR par rapport à 2023, pour atteindre 32,282 millions d'EUR.

Le total du solde des créances commerciales augmente de 2,01%, soit de 0,606 million d'EUR. Cette augmentation se traduit principalement par l'augmentation de l'en-cours clients ainsi que par l'impact de la majoration de 0,0599 EUR/m³ de notre CVD au 1er janvier 2024 (+2%).

Les autres créances à un an au plus, principalement impactées par le solde de notre compte courant TVA, diminuent de 0,422 million d'EUR par rapport à l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2024, les placements de trésorerie atteignent 0,752 million d'EUR. Ils diminuent de 3,877 mille EUR en regard de l'année précédente. Cette variation s'explique par l'échéance atteinte par deux de nos placements (BELFIUS et NAGELMACKERS). Ces placements ont généré une plus-value nette de 98 mille EUR.

A la clôture de l'exercice 2024, les valeurs disponibles s'élèvent à 30,346 millions d'EUR. Elles sont de 25,403 millions d'EUR supérieures par rapport à la situation financière du 31 décembre 2023 (4,943 millions d'EUR).

Cet accroissement des liquidités immédiates et à court terme doit être mis en parallèle avec la vente de nos actions de la société Network Research Belgium (NRB) ayant généré un montant de 23,917 millions d'EUR.

Les comptes de régularisation d'actif totalisent 19,979 millions d'EUR venant de 19,928 millions d'EUR en 2023.

Les comptes de régularisation d'actif se composent :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Du produit à recevoir sur l'assainissement :	13,599 MEUR	15,712 MEUR	-2,113 MEUR
Du produit à recevoir sur les acomptes émis :	4,212 MEUR	3,786 MEUR	0,426 MEUR
Des charges à reporter :	2,065 MEUR	0,364 MEUR	1,701 MEUR
De produits divers à percevoir :	0,103 MEUR	0,066 MEUR	0,037 MEUR
Total :	19,979 MEUR	19,928 MEUR	0,051 MEUR

PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 360,929 millions d'EUR, venant de 323,755 millions d'EUR un an plus tôt, ils enregistrent une augmentation de 37,174 millions d'EUR.

Les apports indisponibles restent inchangés par rapport à 2023 s'élevant à 49,837 millions d'EUR.

Les plus-values de réévaluation totalisent 54,996 millions d'EUR. Par rapport à 2023, elles sont en retrait de 2,048 millions d'EUR en conséquence des amortissements pratiqués pour l'exercice 2024 sur les valeurs résiduelles comptables des réévaluations antérieurement opérées sur les actifs corporels fixes.

Conformément aux recommandations des normes comptables, la contrepartie de l'amortissement acté sur ces réévaluations a été transférée aux réserves disponibles.

A la clôture de l'exercice, les réserves s'élèvent à 178,037 millions d'EUR. Elles croissent de 3,862 millions d'EUR par rapport à la situation du 31 décembre 2023, aux motifs :

- De l'affectation bénéficiaire 2024, dont 5 % à la réserve légale, soit 1,814 millions d'EUR ;
- Du transfert, aux réserves disponibles, des réévaluations amorties en 2022, soit 2,048 millions d'EUR.

Pour l'exercice 2024, le report du bénéfice se matérialise comme suit :

Bénéfice reporté au 01-01-2024 :	11,406 MEUR
Affectation bénéficiaire 2024 :	34,474 MEUR
Bénéfice reporté au 31-12-2024 :	45,880 MEUR

Les subsides en capital augmentent de 0,885 million d'EUR, passant de 31,293 à 32,179 millions d'EUR.

La participation des tiers dans les investissements 2024 s'élève à 1,908 millions d'EUR pour les extensions de réseaux et les nouveaux raccordements à charge des demandeurs en vertu du Code de l'Eau.

A ces montants, il faut ajouter 94 mille EUR, qui correspondent à la variation de l'état des subsides en cours entre 2024 et 2023 (subsides à reporter en raison de l'achèvement futur des travaux pour lesquels ils ont été perçus).

Situation au 01-01-2024 :	2,503 millions d'EUR ;
Situation au 31-12-2024 :	2,597 millions d'EUR.

Vient en déduction, l'amortissement financier des subsides de l'exercice 2024, qui atteint 1,118 million d'EUR.

Depuis l'intégration du calcul des amortissements sous S.A.P., le produit financier de la première année, érodant le subside, est établi prorata temporis, au même rythme que l'amortissement du bien pour lequel l'intervention financière du tiers a été obtenue. Comme pour les immobilisés, les subsides reçus non matérialisés par la mise en exploitation du travail ne subissent pas d'amortissement financier ; ils constituent un encours.

Globalement, les provisions diminuent de 0,801 million EUR, passant de 4,744 millions d'EUR à 3,943 millions d'EUR à la clôture de l'exercice 2024.

En mouvements de l'exercice, les provisions s'articulent sur :

- Des dotations à concurrence de 2,019 millions d'EUR ;
- Des utilisations et reprises à concurrence de 2,820 millions d'EUR.

Dans le détail, ces mouvements sur les provisions se ventilent comme suit :

	Situation au 1 ^{er} janvier 2024	Dotations	Utilisations	Reprises	Situation au 31 décembre 2024
Obligations sociales statutaires	1,333 MEUR	1,270 MEUR	-1,333 MEUR	0,000 MEUR	1,270 MEUR
Fonds Social de l'Eau droit tirage	0,596 MEUR	0,599 MEUR	-0,596 MEUR	0,000 MEUR	0,599 MEUR
Fonds Social de l'Eau frais de gestion	0,075 MEUR	0,075 MEUR	-0,075 MEUR	0,000 MEUR	0,075 MEUR
Fonds Social de l'Eau améliorations techniques	0,075 MEUR	0,075 MEUR	-0,075 MEUR	0,000 MEUR	0,075 MEUR
Remplacement compteurs vétustes	1,993 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	-0,710 MEUR	1,283 MEUR
Remplacement compteurs « Box »	0,254 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	-0,031 MEUR	0,223 MEUR
Litige social	0,337 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,337 MEUR
Réhabilitation d'ouvrages	0,080 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,000 MEUR	0,080 MEUR
	4,744 MEUR	2,019 MEUR	-2,079 MEUR	-0,741 MEUR	3,943 MEUR
		-0,801 MEUR			

A la clôture de l'exercice et toutes échéances confondues, les dettes diminuent de 5,630 millions d'EUR, passant de 97,141 millions d'EUR au 31 décembre 2023 à 91,511 millions d'EUR au 31 décembre 2023.

Les dettes à plus d'un an, composées uniquement de dettes financières, s'élèvent à 51,542 millions d'EUR, elles régressent de 4,058 millions d'EUR par :

- le transfert des annuités de remboursement en capital à la B.E.I. sur les quatre tranches de prélèvement (pour un total de 4,100 millions d'EUR) ;
- la constitution de cautionnements versés par la SOFICO dans le cadre de la location de notre bâtiment sis Quai des Ardennes 127 pour un montant de 42 mille EUR.

Au 31 décembre 2024, les dettes à un an au plus sont en baisse de 1,508 million EUR, passant de 40.157 à 38,649 millions d'EUR.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année se totalisent à 4,100 millions d'EUR.

Les dettes commerciales augmentent de 87 mille d'EUR par rapport à la situation 2023, passant de 22,857 à 22,943 millions d'EUR.

Les avances perçues en confirmation de commandes pour travaux (raccordements, extensions, compteurs supplémentaires, ...) se totalisent à 257 mille EUR, elles diminuent de 64 mille EUR par rapport à 2023.

Le cumul des dettes fiscales, salariales et sociales de 2024 est 19 mille EUR supérieur à celui de 2023, il s'élève à 8,562 millions d'EUR contre 8,543 millions d'EUR.

Les dettes fiscales diminuent de 18 mille EUR par rapport à l'exercice 2023.

A la clôture de l'exercice, les dettes sociales ont progressé de 37 mille EUR, suite principalement à la hausse de la provision annuelle pour pécules de vacances (+ 50 mille EUR).

Les autres dettes à un an au plus diminuent de 1,550 million d'EUR. Celles-ci s'établissent à 2,787 millions d'EUR contre 4,337 millions EUR en 2023. Elles reprennent :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Ecart
Des comptes courants des communes associées :	1,658 MEUR	3,122 MEUR	-1,464 MEUR
Des versements litigieux à rembourser :	0,058 MEUR	0,073 MEUR	-0,015 MEUR
Des fonds européens détenus pour l'étude du Smart Met :	0,110 MEUR	0,110 MEUR	0,000 MEUR
Du solde disponible du Fonds Social de l'Eau CILE :	0,082 MEUR	0,082 MEUR	0,000 MEUR
Du solde disponible du Fonds Social de l'Eau territorial :	0,073 MEUR	0,073 MEUR	0,000 MEUR
Du solde disponible en droit de tirage du Fonds Social de l'Eau de 2023 :	0,449 MEUR	0,483 MEUR	-0,034 MEUR
Des garanties déposées pour locations de cols de cygne :	0,357 MEUR	0,394 MEUR	-0,037 MEUR
Total :	2,787 MEUR	4,337 MEUR	-1,550 MEUR

Les comptes de régularisation du passif se totalisent à 1,320 million d'EUR, ils baissent de 63 mille EUR par rapport à 2023. Ils se scindent en :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Ecart
Charges financières dues sur emprunts BEI :	0,121 MEUR	0,130 MEUR	-0,009 MEUR
Charges d'exploitation à imputer :	0,021 MEUR	0,005 MEUR	0,016 MEUR
Produits à reporter sur travaux :	1,178 MEUR	1,248 MEUR	-0,070 MEUR
Total :	1,320 MEUR	1,383 MEUR	-0,063 MEUR

2.6.3.2. LE COMPTE DE RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 présente un bénéfice de 13,072 millions d'EUR.

Les produits d'exploitation 2024 s'élèvent à 168,809 millions d'EUR, ils augmentent de 12,949 millions d'EUR.

Eclatement du chiffre d'affaires	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Produit des ventes d'eau par l'activité de Production :	2,071 MEUR	3,738 MEUR	-1,667 MEUR
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.D. :	80,679 MEUR	74,644 MEUR	6,035 MEUR
Produit des ventes d'eau et de la redevance C.V.A. :	54,446 MEUR	53,479 MEUR	0,967 MEUR
Produit de la contribution au Fonds Social de l'Eau :	0,710 MEUR	0,746 MEUR	-0,036 MEUR
Produit des locations compteurs :	0,575 MEUR	0,561 MEUR	0,014 MEUR
Produit des activités annexes :	5,683 MEUR	5,468 MEUR	0,215 MEUR
Sous-Total :	144,164 MEUR	138,636 MEUR	5,528 MEUR
Variation des encours & produits finis	-0,133 MEUR	0,287 MEUR	-0,420 MEUR
Production immobilisée	4,739 MEUR	4,587 MEUR	0,152 MEUR
Autres produits d'exploitation	20,037 MEUR	12,314 MEUR	7,723 MEUR
Produits d'exploitation non récurrents	0,002 MEUR	0,036 MEUR	-0,034 MEUR
Total :	168,809 MEUR	155,860 MEUR	12,949 MEUR

Évolution des cessions volumétriques

(en millions de m ³)	M ³ en 2024	M ³ en 2023	M ³ en 2022
Cessions Production	3,741 Mm ³	3,881 Mm ³	4,008 Mm ³
Cessions Distribution	23,276 Mm ³	23,220 Mm ³	23,743 Mm ³
Volumes captés	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³	26,953 Mm ³
Achats externes	10,954 Mm ³	11,798 Mm ³	11,898 Mm ³
Rendement global	70,66%	71,39%	71,43%

Le chiffre d'affaires 2024 est 5,528 millions d'EUR supérieur à celui de 2023, il passe de 138,636 millions d'EUR à 144,164 millions d'EUR, soit une croissance de 3,99%.

A l'activité de Production, les cessions volumétriques perdent 140 mille m³ par rapport à 2023. Cette diminution se reflète essentiellement à travers la demande de notre partenaire de la SWDE. La météo pluvieuse de l'exercice 2024 a permis une meilleure recharge des barrages alimentant leurs réseaux et de facto, une baisse de leurs achats à la CILE.

A l'activité de Distribution, les ventes d'eau (CVD, CVA, Fonds Social de l'Eau et locations compteurs), qui constituent 94,62 % du chiffre d'affaires, augmentent de 6,980 millions d'EUR. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des volumes consommés (+ 55 mille m³ facturés soit +0,24%) ainsi que par les augmentations tarifaires observées lors des exercices 2023 et 2024.

La production immobilisée et les autres produits d'exploitation sont globalement supérieurs de 7,876 millions d'EUR par rapport à 2023, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- des prélèvements sur les surcouvertures de nos réserves mathématiques placées chez l'OFP OGEO Fund, aux fins de financer partiellement nos cotisations de pensions à hauteur de 14,500 millions d'EUR contre 9,5 millions d'EUR en 2023 ;
- des récupérations de précompte professionnel d'un montant de 0,325 million d'EUR ;
- des régularisations de versements de cotisations de responsabilisation concernant les exercices 2023 et 2024 pour un montant de 1,375 million d'EUR.

Les produits d'exploitation non récurrents de 2024 s'élèvent à 3 mille EUR.

Les charges d'exploitation 2024 se chiffrent à 155,738 millions d'EUR. Comparées à l'exercice 2023, elles augmentent de 0,616 million d'EUR (+ 0,40 %).

Les approvisionnements et marchandises sont comptabilisés pour 74,396 millions d'EUR, ils augmentent de 1,864 million EUR, en raison d'une charge d'assainissement plus importante au regard de la hausse de la facturation sur 2024 combinée à l'évolution du prix d'achats d'eau externes et de l'augmentation générale des prix sur nos approvisionnements en pièces.

En 2024, le coût de la sous-traitance à facturer est en hausse de 213 mille EUR par rapport à l'exercice 2023.

	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Coût de l'assainissement	53,509 MEUR	52,469 MEUR	1,040 MEUR
Coût des achats d'eau externes	8,686 MEUR	8,756 MEUR	-0,070 MEUR
Redevance de protection des captages	2,881 MEUR	2,858 MEUR	0,023 MEUR
Contribution de prélèvement	3,777 MEUR	3,361 MEUR	0,416 MEUR
Achats de marchandises	1,070 MEUR	0,856 MEUR	0,214 MEUR
Coût de la sous-traitance à facturer	4,473 MEUR	4,231 MEUR	0,242 MEUR
Total :	74,396 MEUR	72,531 MEUR	1,865 MEUR

Évolution des ressources et approvisionnements

(en million de m ³)	M ³ budget	M ³ en 2024	M ³ en 2023	M ³ en 2022
Captages de Hesbaye	14,986 Mm ³	13,884 Mm ³	14,602 Mm ³	14,743 Mm ³
Captages de Néblon	10,000 Mm ³	12,092 Mm ³	10,303 Mm ³	10,919 Mm ³
Autres captages	1,250 Mm ³	1,303 Mm ³	1,261 Mm ³	1,291 Mm ³
Production interne	26,236 Mm ³	27,279 Mm ³	26,166 Mm ³	26,953 Mm ³
Achats externes	12,830 Mm ³	10,954 Mm ³	11,799 Mm ³	11,898 Mm ³
Production totale	39,066 Mm³	38,233 Mm³	37,965 Mm³	38,851 Mm³

La production totale de 2024 est de 268 mille m³ supérieure à celle de 2023 (+0,71 %), mais avec une répartition favorable à notre production interne, qui gagne 1,113 million de m³, pour des achats d'eau en régression de 845 mille m³.

Notre autonomie hydrique s'améliore avec un taux de 71,35 % pour 2024 contre 68,92 % en 2023.

Les services et biens divers s'élèvent à 23,520 millions d'EUR. Globalement, ceux-ci diminuent de 3,204 millions d'EUR par rapport à un an plus tôt (-11,99 %) :

Services et biens divers	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Les frais sur achats	0,026 MEUR	0,033 MEUR	-0,007 MEUR
Les indemnités d'occupation du domaine public	0,000 MEUR	2,517 MEUR	-2,517 MEUR
Les autres indemnités conventionnelles	0,056 MEUR	0,989 MEUR	-0,933 MEUR
Les charges locatives	0,550 MEUR	0,502 MEUR	0,048 MEUR
Les frais d'entretien et de réparations	9,064 MEUR	8,663 MEUR	0,401 MEUR
Les frais informatiques	4,476 MEUR	4,581 MEUR	-0,105 MEUR
Les fournitures à l'intercommunale	4,446 MEUR	4,802 MEUR	-0,356 MEUR
Les redevances et assurances	1,230 MEUR	1,226 MEUR	0,004 MEUR
Les honoraires et cotisations	3,119 MEUR	2,720 MEUR	0,399 MEUR
Les frais de mission et de visibilité	0,179 MEUR	0,183 MEUR	-0,004 MEUR
La charge du personnel intérimaire	0,230 MEUR	0,358 MEUR	-0,128 MEUR
Les émoluments aux organes de gestion	0,144 MEUR	0,150 MEUR	-0,006 MEUR
Total :	23,520 MEUR	26,724 MEUR	-3,204 MEUR

La baisse observée en 2024 s'explique principalement par deux éléments :

- d'une part, la suspension du versement de l'indemnité d'occupation du domaine public à nos communes associées (-2,517 millions d'EUR) ;
- d'autre part, la diminution des indemnités réclamées par nos sous-traitants (-0,933 million d'EUR). A ces éléments s'ajoutent les différentes mesures de réduction des coûts mises en œuvre depuis l'arrivée de la nouvelle Direction générale.

Les rémunérations et charges sociales s'élèvent à 39,585 millions d'EUR :

Charges sociales et salariales	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Les rémunérations et avantages sociaux directs	25,013 MEUR	24,292 MEUR	0,721 MEUR
Les charges patronales d'assurances sociales	12,629 MEUR	13,071 MEUR	-0,442 MEUR
Les primes patronales pour assurances extralégales	0,596 MEUR	0,586 MEUR	0,010 MEUR
Les autres frais de personnel	1,301 MEUR	1,303 MEUR	-0,002 MEUR
La variation de provision pour pécules de vacances	0,050 MEUR	0,147 MEUR	-0,097 MEUR
La variation de provision pour primes diverses	-0,004 MEUR	0,053 MEUR	-0,057 MEUR
Total :	39,585 MEUR	39,452 MEUR	0,133 MEUR

Elles n'augmentent que de 133 mille EUR par rapport à l'exercice 2023 en raison d'un unique saut d'index observé en juin 2024 et d'une diminution importante de la cotisation de responsabilisation sur l'exercice 2024 :

Cotisation de responsabilisation	Montant
2024	3,039 MEUR
2023	3,759 MEUR
2022	1,423 MEUR
2021	1,327 MEUR
2020	1,239 MEUR
2019	1,013 MEUR
2018	0,836 MEUR
2017	0,751 MEUR
2016	0,626 MEUR
2015	0,541 MEUR

Les amortissements se chiffrent à 15,806 millions d'EUR, ils augmentent de 1,255 million d'EUR par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique se scinde en :

- Amortissements sur immobilisations incorporelles : 2,488 millions d'EUR ;
- Amortissements sur immobilisations corporelles : 13,318 millions d'EUR.

Les investissements en 2024 s'élèvent à 25,645 millions d'EUR, dont 1,908 million sont couverts par des interventions de tiers (compensation de la charge d'amortissement par un produit financier).

Les dépenses d'investissements 2024 se répartissent pour :

- 0,646 million sur des immobilisations incorporelles ;
- 24,999 millions sur des immobilisations corporelles.

En synthèse, les dépenses d'investissement 2023 se présentent comme suit :

Dépenses d'investissements 2024

Immobilisations corporelles

Travaux	26.777.739,56 EUR
Encours au 01-01-2024	-17.207.672,37 EUR
Encours au 31-12-2024	13.830.825,20 EUR
Etudes - Surveillances - Coordinations	
Encours au 01-01-2024	-1.333.397,01 EUR
Encours au 31-12-2024	1.726.358,41 EUR
Sous-total travaux	23.793.853,79 EUR

Autres acquisitions directes 482.852,11 EUR

Immobilisations incorporelles

Développements	1.478.695,07 EUR
En cours au 01-01-2024	-344.388,90 EUR
En cours au 31-12-2024	229.596,78 EUR
Sous-total développements logiciels et actifs SAP & IT	1.363.902,95 EUR

Autres acquisitions directes 4.626,90 EUR

Dépenses d'investissements 2024 25.645.235,75 EUR

Dont financées sur fonds de tiers 1.908.487,88 EUR

Sur l'exercice 2024, les réductions de valeur sur créances commerciales enregistrent une décote de 0,225 million d'EUR. Ceci est dû à l'ajustement de la réduction de valeur imposée par le Code de l'eau (- 263 mille EUR) ainsi que par la réduction de valeur pratiquée sur la facturation de nos actes techniques (+ 38 mille EUR).

Il est à noter que dans la valorisation des créances sur ventes d'eau, il n'y a pas de réduction de valeur sur l'exercice clôturé. A titre informatif, pour l'évaluation de l'assainissement dû sur l'exercice 2024, le taux de réduction de valeur, calculé en conformité à l'article 1 §4 de la convention d'indemnisation de perception du CVA, est de 1,72 %.

Les mouvements de provisions de l'exercice 2024 se soldent par une diminution de 0,801 million d'EUR, résultat de la contraction entre :

- des dotations à concurrence de 2,019 millions d'EUR, dont :
 - 1,270 million d'EUR de provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 0,749 million d'EUR de provision pour le Fonds Social de l'Eau ;
- des utilisations et reprises à concurrence de 2,820 millions d'EUR, dont :
 - 1,333 million d'EUR d'utilisation de la provision pour les obligations sociales vis-à-vis des agents statutaires ;
 - 0,746 million d'EUR d'utilisation des provisions pour le Fonds Social de l'Eau ;
 - 0,710 million EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs vétustes ;
 - 31 mille EUR de reprise de provision pour remplacement des compteurs Box.

Les autres charges d'exploitation se totalisent à 1,492 million d'EUR, dont 63 mille EUR sont qualifiables de charges non récurrentes (caractère exceptionnel).

77

Autres charges d'exploitation :	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Moins-values et abandons sur créances commerciales	0,629 MEUR	0,372 MEUR	0,257 MEUR
Taxes diverses d'exploitation	0,049 MEUR	0,057 MEUR	-0,008 MEUR
Frais de gestion et droits de tirage sur Fonds Social de l'Eau	0,734 MEUR	0,633 MEUR	0,101 MEUR
T.V.A. non déductible & procès-verbaux	0,017 MEUR	0,017 MEUR	0,000 MEUR
Charges d'exploitation non récurrentes	0,063 MEUR	0,013 MEUR	0,050 MEUR
Total :	1,492 MEUR	1,092 MEUR	0,400 MEUR

Comparées à l'exercice précédent, elles augmentent de 400 mille EUR principalement en raison d'un accroissement des abandons et moins-values sur nos créances commerciales.

Le résultat financier est bénéficiaire de 23,524 millions d'EUR. En comparaison de l'exercice 2023, il augmente de 23,016 millions d'EUR.

Les principaux faits financiers de 2024 sont :

- la plus-value de réalisation enregistrée sur la vente de nos actions dans la société Network Research Belgium (NRB) acquises pour 0,702 millions d'EUR et cédées en octobre 2024 pour un montant de 23,916 millions d'EUR ;
- la baisse de 551 mille EUR du dividende perçu de la société Network Research Belgium (NRB) (193 mille EUR en 2024 contre 751 mille EUR en 2023) ;
- la hausse de 171 mille EUR des intérêts perçus sur les placements ;
- la hausse de 56 mille EUR des amortissements sur subsides en capital ;
- la baisse de 107 mille EUR de la charge d'intérêts sur l'emprunt B.E.I. ;
- la diminution des réductions de valeur pour 31 mille EUR ;
- la reprise du solde des réductions de valeur enregistrées sur les placements à concurrence de 123 mille EUR.

Les produits financiers de 2024 s'élèvent à 24,863 millions d'EUR et s'éclatent entre :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Les revenus d'actions (Dividendes)	0,200 MEUR	0,751 MEUR	-0,551 MEUR
Les intérêts sur placements et valeurs disponibles	0,333 MEUR	0,162 MEUR	0,171 MEUR
L'amortissement des subsides en capital	1,118 MEUR	1,062 MEUR	0,056 MEUR
Plus-value sur réalisation d'actifs financiers	23,212 MEUR	0,000 MEUR	23,212 MEUR
Total :	24,863 MEUR	1,975 MEUR	22,888 MEUR

Les charges financières de 2024 se totalisent à 1,338 million d'EUR et se ventilent entre :

	Ex. 2024	Ex. 2023	Variation
Intérêts sur les emprunts B.E.I.	1,457 MEUR	1,564 MEUR	-0,107
Réductions de valeur sur actifs circulants	0,000 MEUR	0,031 MEUR	-0,031
Reprise de réduction de valeur sur actifs circulants	-0,123 MEUR	-0,165 MEUR	0,042
Charges financières diverses	0,004 MEUR	0,037 MEUR	-0,033
Total :	1,338 MEUR	1,467 MEUR	-0,129 MEUR

La charge fiscale de l'exercice se chiffre à 307 mille EUR, elle est constituée :

- du précompte mobilier retenu sur les dividendes perçus pour 78 mille EUR ;
- du précompte mobilier retenu sur le produit des placements et valeurs disponibles pour 100 mille EUR ;
- de la charge fiscale estimée à l'IPM pour l'exercice d'imposition 2025 (bilan 2024) pour 130 mille EUR.

Affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de 36,289 millions d'EUR, venant de 0,841 million d'EUR un an plus tôt, soit un écart positif de 35,448 millions EUR.

Après affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice à la réserve légale (1,814 million d'EUR), le solde (34,474 millions d'EUR) est alloué au bénéfice à reporter, portant celui-ci à 45,880 millions d'EUR.

Affectations et prélèvements

Bénéfice de l'exercice à affecter	36,288 MEUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	11,406 MEUR
Bénéfice à affecter	47,695 MEUR
Affectation à la réserve légale	- 1,814 MEUR
Bénéfice à reporter	45,880 MEUR

2.6.3.3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et incertitudes liés à l'activité de l'intercommunale et à son développement futur

Parallèlement aux initiatives visant à réduire durablement les charges d'exploitation, plusieurs facteurs de risque devront être pris en compte :

- Insuffisance des moyens de réinvestissement dans les réseaux : Notre plan stratégique 2023 – 2025 prévoit une revalorisation significative, bien que théorique, du CVD, destinée à reconstituer notre capacité annuelle de réinvestissement. L'incertitude entourant la concrétisation de cette revalorisation pour l'exercice 2025 pourrait limiter notre marge de manœuvre et compromettre la réalisation de nos objectifs à moyen terme.

En effet, après un gel prolongé du CVD entre février 2015 et mars 2022, et malgré l'obtention de l'accord de l'OFI OGEO FUND et l'aval de la FSMA pour un prélèvement de 30 millions d'EUR sur une période de 10 ans à des fins exclusives de financement de nos obligations de pensions, ainsi que la révision de nos règles d'évaluation comptable visant à faire concorder nos durées d'amortissement à la réalité de terrain pour les bâtiments, les conduites et les raccordements; la hausse des coûts, notamment en lien avec l'inflation sur les prix de l'énergie, des matières premières et des salaires, exerce une pression croissante sur nos charges.

Cette évolution impacte également les formules de révision de prix prévues dans nos contrats et marchés publics attribués. Dans ce contexte une nouvelle trajectoire tarifaire a été sollicitée auprès du Ministre compétent au cours de l'exercice 2024. La décision est attendue pour le début de l'année 2025.

La trajectoire tarifaire autorisée en février 2022, soit 16 cents pour 2022, 3 cents pour 2023 et 6 cents pour 2024, est restée bien inférieure aux besoins exprimés (25 cents pour le seul exercice 2022). Ceci a eu pour conséquence que la CILE a dû limiter ses investissements aux moyens disponibles.

Nous rappelons ici les moyens nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'éradication du plomb sur nos raccordements, dont le plan d'action prévoit le remplacement de minimum 2.000 raccordements par an, pour un budget annuel de 10 millions d'EUR. A cela viennent s'ajouter les investissements nécessaires en termes de renouvellement des réseaux et de maintien des ouvrages, dont l'enveloppe annuelle est comprise entre 20 et 25 millions d'EUR ;

- L'évolution des consommations domestiques, industrielles et agricoles ;
- Le rendement des réseaux, tant de production que de distribution, dont les infrastructures restent tributaires des conditions climatiques rencontrées, de leur maintenance, de leur renouvellement et de l'intensité de leur utilisation ;
- L'évolution de l'inflation, des conséquences sur l'indexation des salaires, sur le coût du crédit et sur le prix des matières premières et des services ;
- L'évolution des cotisations patronales versées à l'O.N.S.S. dans le cadre du fonds solidarisé de pension pour les agents statutaires, ainsi que l'impact de la cotisation de responsabilisation ;
- L'état de certains de nos ouvrages (châteaux d'eau et réservoirs) mis en avant dans le cadre de l'élaboration des PGSSE ;

- Des nouvelles normes de qualité de l'eau découlant notamment de la transposition de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Des changements climatiques que ce soient les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes augmentant le risque de stress hydrique ou les périodes plus humides, bien qu'utiles à la recharge de nos captages, entraînent une hausse des concentrations en pesticides et en nitrates, nécessitant un traitement plus poussé.

2.6.4.3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

2.6.4.4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALE

- L'incertitude liée à l'évolution souhaitée de notre CVD.

2.6.4.5. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Néant.

2.6.4.6. SUCCURSALES

Néant.

2.6.4.7. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

2.6.4.8. DIVERS

Néant.

Ingrid GABRIEL,
Directrice générale

Julie GELDOF,
Présidente

2.6.4. Bilan social

État des personnes occupées

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	366	281	85
Temps partiel	30	11	19
Total en équivalents temps plein (ETP)	391	290	101
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	474.486	360.519	113.967
Temps partiel	32.936	10.638	22.298
Total	507.422	371.157	136.265
Frais de personnel			
Temps plein	37.016.615	28.759.001	8.257.614
Temps partiel	2.568.005	1.049.080	1.518.925
Total	39.584.620	29.808.080	9.776.540

Montant des avantages accordés en sus du salaire

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	392	294	98
Nombre d'heures effectivement prestées	502.282	370.654	131.628
Frais de personnel	39.451.690	30.037.953	9.413.737
Montant des avantages accordés en sus du salaire			

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équiv. temps plein
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE			
Nombre de travailleurs :	362	33	389
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	352	33	379
Contrat à durée déterminée	10	0	10
Contrat de remplacement			
Par sexe et niveau d'études :			
Hommes	278	13	289
de niveau primaire	7	0	7
de niveau secondaire	187	12	197
de niveau supérieur non universitaire	73	1	74
de niveau universitaire	11	0	11
Femmes	84	20	100
de niveau primaire	0	0	0
de niveau secondaire	32	9	39
de niveau supérieur non universitaire	43	10	51
de niveau universitaire	9	1	10
Par catégorie professionnelle :			
Personnel de direction	5	0	5
Employés	187	22	205
Ouvriers	170	11	179

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
AU COURS DE L'EXERCICE		
Nombre moyen de personnes occupées	4,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	7.441	
Frais pour la société	228.855	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	21	0	21
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	12,00	0,00	12,00
Contrat à durée déterminée	9,00	0,00	9,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	26	1	26,8
Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	22,00	1,00	22,80
Contrat à durée déterminée	4,00	0,00	4,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
Par motif de fin de contrat :			
Pension	9,00	1,00	9,80
Licenciement	0,00	0,00	0,00
Autre motif	17,00	0,00	17,00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	73	26
Nombre d'heures de formation suivies	1.909	579
Coût net pour la société	138.381	43.662
Dont coût brut directement lié aux formations	138.381	43.682
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	117	32
Nombre d'heures de formation suivies	608	153
Coût net pour la société	37.915	9.803



2.6.5. Rapport annuel de rémunération 2024 - Art. L6421-I du CDLD - Exercice 2024

2.6.5.1. TEXTES DE RÉFÉRENCE

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu l'article L6421-I §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation (ciaprès, le CDLD) qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations individuelles et nominatives, suivantes :

1. Les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit, en fonction de leur qualité d'Administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau exécutif ou du Comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. La liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. La liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Vu l'article L6421-I §3, qui précise que le principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon ;
- aux différentes communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

2.6.5.2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2024

2.6.5.2.1. Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	202.395.052
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Période de reporting	2024
Nombre de réunions	
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	18
Comité de rémunération	1
Comité d'audit	3
Comité de secteur	néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	néant

2.6.5.2.2. Justification de la rémunération

Fonction	Émoluments ¹				Jetons de présence		
	Rémunération ²		ATN ³	Accord tutelle	Rémunération ²		Accord tutelle
	Du 01/01/24 au 31/05/24	Du 01/06/24 au 31/12/24			Du 01/01/24 au 31/05/24	Du 01/06/24 au 31/12/24	
Assemblée générale	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Conseil d'administration	SO	SO	SO	SO	254,99 €	260,09 €	29-06-20
Bureau exécutif	SO	SO	SO	SO	254,99 €	260,09 €	29-06-20
Comité de rémunération	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Comité d'audit président	SO	SO	SO	SO	367,18 €	374,53 €	29-06-20
Comité d'audit membre	SO	SO	SO	SO	254,99 €	260,09 €	29-06-20
Comité de secteur	N'existe pas	N'existe pas	SO	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas
Président	3.399,35 €	3.467,34 €	SO	29-06-20	SO	SO	SO
Vice-président	2.549,51 €	2.600,50 €	96,00 €	29-06-20	SO	SO	SO

Légende :

Index du 01/01/24 au 31/05/24 : 2,0399

Index du 01/06/24 au 31/12/24 : 2,0807

SO : sans objet

(1) Émoluments paiement mensuel : terme échu

(2) Modalités de révision des jetons et émoluments (Art5311-1§4) : Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990.

(3) ATN (inclus dans la rémunération) : mise à disposition tablette (3€/mois) ; abonnement Internet (5€/mois)

2.6.5.2.3. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Président du Conseil d'Administration du 01/01/24 au 31/12/2	BEKAERT Francis	41.268,13 €	16.996,75 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Emolument (AG du 21/06/18)	Voir point 1.8	100,00 %
			24.271,38 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
			¹ voir 1.9.1 et 1.9.2					
Vice-Président du Conseil d'Adminis- tration du 01/01/24 au 31/12/24	CIALONE Thomas	30.951,05 €	12747,55 € (5 €¹ + 3 €² inclus	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Emolument (AG 21/06/18) et ATN (CR 08/11/18)		100,00%
			18203,50 € (5 €¹ + 3 €² inclus)	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
			¹ ATN Appareil mobile - ² ATN Abonnement internet					
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	BELHOCINE Sandra	2.065,42 €	764,97 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		67,00%
			1.300,45 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	CAPPA Marc	2.575,40 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		100,00%
			1.300,45 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Président du Comité de Rémunération du 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	COLAK Ernur	2.580,50 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	92,00%	
			1.560,54 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	DE TOFFOL Samuel	1.545,24 €	764,97 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	50,00%	
			780,27 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/24 au 02/12/24 Administrateur du du 01/01/24 au 02/12/24	DELIEGE Christel	2.060,32 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	73,00%	
			1.040,36 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 02/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24	DUPONT Francy	2.575,40 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	100,00%	
			1.300,45 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 06/12/24	FERNANDEZ Miguel	1.795,13 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	73,00%	
			520,18 €	du 01/06/2024 au 06/12/2024	2,0807			

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24	GERARD Annick	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	Néant	Voir point 18	0,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 31/12/24	LECERF Patrick	2.835,49	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			1.560,54 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Président du Comité d'Audit du 01/01/24 au 31/12/24	LEFEBVRE Jean-Louis	2.999,88 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		92,00%
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			1.040,36 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 31/12/24	MANIGLIA Giuseppe	2.999,88 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		100,00%
Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			1.560,54 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 02/12/24	MARLIER Bernard	2.055,22 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		73,00%
Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24			780,27 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 02/12/24	PERRIN Dominique	2.315,31 €	1.274,95 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		91,00%
Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24			1.040,36 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	VENDY Etienne	2.060,32 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		67,00%
			1.040,36 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24	VRANCKEN André	1.800,23 €	1.019,96 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	64,00%	
			780,27 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24	WILLEMART Véronique	1.805,33 €	764,97 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	64,00%	
			1.040,36 €	du 01/06/2024 au 02/12/2024	2,0807			

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de participation aux réunions du CA
			Montant	Période	Indice			
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	CHINKHOYEV Muslim	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant	Voir point 1.8	
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	GILLARD Luc	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant		
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	MARECHAL Nicole	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant		
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	PHILIPPIN Grégory	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant		
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	SMOLDERS Thibaud	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant		
Administrateur du 10/12/2024 au 31/12/2024	WEBER Michel	0,00 €	0,00 €	du 10/12/2024 au 31/12/2024	2,0807	Néant		
Observateur du 01/01/24 au 31/12/24	HERRY Florence	Non rémunéré				Néant		0,00%
Observateur du 01/01/24 au 31/12/24	NOSSENT Marie-Christine	Non rémunéré				Néant		17,00%
Observateur du 01/01/24 au 31/12/24	VAN SEVENANT Eric	Non rémunéré				Néant		33,00%
Représentant du personnel du 01/09/24 au 31/12/24	NOELS Benoît	Non rémunéré				Néant		60,00%
Représentant du personnel du 01/01/24 au 31/12/24	VLEUGELS Micheline	Non rémunéré				Néant		67,00%
Représentant du personnel du 01/01/24 au 31/12/24	WARNEZ Sarah	Non rémunéré				Néant		33,00%
Représentant du personnel du 01/01/24 au 31/12/24	WATRIN Bernard	Non rémunéré				Néant		0,00%
Représentant du personnel du 01/01/24 au 28/02/24	WUIDAR Eric	Non rémunéré				Néant		0,00%

2.6.5.2.4. Membres du Bureau exécutif

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence BE
			Montant	Période	Indice			
Président du Conseil d'Administration du 01/01/24 au 31/12/24	BEKAERT Francis		Voir tableau C.A.			Emolu-ment	Voir point 1.8	100,00 %
Vice-Président du Conseil d'Adminis-tration du 01/01/24 au 31/12/24	CIALONE Thomas		Voir tableau C.A.			Emolu-ment		100,00%
Membre du Bureau Exécutif du 01/01/24 au 31/12/24	CAPPA Marc	4.375,57 €	2.294,91 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		94,00%
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			2.080,72 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Bureau exécutif du 01/01/23 au 31/12/23	DELIEGE Christel	4.004,78 €	2.294,91 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	82,00%	
Administrateur du 01/01/23 au 31/12/23"			1.300,45 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			



2.6.5.2.5. Membres du Comité de rémunération

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale annuelle	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence CR
Président du Comité de Rémunération du 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	COLAK Ernur	Non rémunéré	SO	Néant	Voir point 1.8	100,00 %
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 31/12/24 Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	LECERF Patrick	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%
Membre du Comité d'Audit du 01/01/24 au 31/12/24 Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 31/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	MANIGLIA Giuseppe	Non rémunéré	SO	Néant		100,00 %
Membre du Comité de Rémunération 01/01/24 au 02/12/24 Administrateur du 01/01/24 au 02/12/24	MARLIER Bernard	Non rémunéré	SO	Néant		100,00%

2.6.5.2.6. Membres du Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération totale	Détail de la rémunération et des avantages			Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés	Pourcentage de présence C. Audit
			Montant	Période	Indice			
Président du Comité d'audit du 01/01/24 au 31/12/24	LEFEBVRE Jean-Louis	1.108,89 €	734,36 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant	Voir point 1.8	100,00%
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			374,53 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'audit du 01/01/24 au 31/12/24	DUPONT Francy	254,99 €	254,99 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		100,00%
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			0,00 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'audit du 01/01/24 au 31/12/24	LECERF Patrick	254,99 €	254,99 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		100,00%
Membre du Comité de rémunération 01/01/24 au 31/12/24			0,00 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Membre du Comité d'audit du 01/01/24 au 31/12/24	MANIGLIA Giuseppe	254,99 €	254,99 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		67,00%
Membre du Comité de rémunération 01/01/24 au 31/12/24			0,00 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24	PERRIN Dominique	254,99 €	254,99 €	du 01/01/2024 au 31/05/2024	2,0399	Néant		67,00%
Administrateur du 01/01/24 au 31/12/24			0,00 €	du 01/06/2024 au 31/12/2024	2,0807			

2.6.5.2.7. Membres du Conseil de Direction

Fonction	Nom	Date de début	Date de fin	Total rémunération	+Quote-part ONSS+Pension	Montant imposable ATN	Montant imposable ¹	Détail de la rémunération		ATN véhicule	ATN pack gsm	Prime de déco	Assurance (Patronale décès)	Total ²	Total avec ATN	Mandats dérivés
								Chèques Repas	Eco-Chèques							
Chef de service adjoint du 01/01/2024 au 30/06/2024 - Chef de service à partir du 01/07/2024	BERGER Jean-François	01-01-24	31-12-24	120.823,56	12.513,35	628,04	108.938,25	1.506,72	250,00	1.118,04	0,00	0,00	0,00	122.580,28	123.698,32	Voir point 1.8
	BOUW Bénédicte	01-01-24	31-12-24	123.991,32	12.690,04	1.285,96	112.587,24	1.492,96	250,00	1.631,96	144,00	0,00	0,00	125.734,28	127.510,24	
	COMPERE Jean-Michel	01-01-24	31-12-24	132.799,37	13.701,82	888,12	119.985,67	1.465,44	250,00	1.234,12	144,00	0,00	0,00	134.514,81	135.892,93	
Directeur d'Administration	ESSIARAB Adel	01-01-24	31-12-24	130.806,10	17.030,89	906,72	114.847,32	1.520,48	250,00	1.396,72	0,00	0,00	0,00	132.576,58	133.973,30	
Directrice générale	GABRIEL Ingrid	01-01-24	31-12-24	231.369,48	29.306,71	1.353,17	203.608,80	1.527,36	250,00	1.735,17	108,00	0,00	0,00	233.146,84	234.990,01	
Chef de service	GERLACHE Marc	01-01-24	31-12-24	132.768,51	13.700,72	1.521,65	120.589,44	1.486,08	250,00	1.867,65	144,00	0,00	0,00	134.504,59	136.516,24	
Conseiller du 01/01/2024 au 13/09/2024	GIACCIO Bruno	01-01-24	13-09-24	86.395,85	10.680,29	171,20	76.444,76	1.004,48	250,00	251,68	171,20	0,00	0,00	87.650,33	88.073,21	
Directeur d'Administration	HEGGERICKX Marc	01-01-24	31-12-24	159.996,69	14.952,13	1.389,47	146.434,03	1.486,08	250,00	1.735,47	144,00	0,00	0,00	161.732,77	163.612,24	
Directeur général adjoint	MARECHAL Julien	01-01-24	31-12-24	195.661,10	20.335,23	978,43	176.304,30	1.492,96	250,00	1.360,43	108,00	0,00	0,00	197.404,06	198.872,49	
Directeur d'Exploitation	MICHAUX Bernard	01-01-24	31-12-24	143.410,98	14.796,33	1.526,36	130.141,01	1.341,60	250,00	1.872,36	144,00	0,00	0,00	145.002,58	147.018,94	

(1) Les montants repris dans cette colonne correspondent au calcul suivant : Total rémunération - Quote-part Onss & pension + Montant Imposable ATN

(2) Les montants repris dans cette colonne correspondent au calcul suivant : Total rémunération + Chèques-repas + Eco-chèques + Prime de déco

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local :

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe? - Non.
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation? - Sans objet.
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation? - Sans objet.
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe? - Sans objet

2.6.5.2.8. Mandats dérivés

MEMBRES DES ORGANES ET DU CONSEIL DE DIRECTION - LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE

Fonction	Nom	Société	Instance	Titre	Rémunérations du 01.01.2024 au 31.12.2024
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Présidente	non rémunéré
Président	Monsieur Francis BEKAERT	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Bernard MARLIER	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Administratrice	Madame Sandra BELHOCINE	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Giuseppe MANIGLIA	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	Conseil d'administration	Administrateur	non rémunéré
Directeur financier	Monsieur Adel ESSIARAB	OFP OGEO FUND	Comité financier	Observateur	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Administrateur (jusqu'au 11/06/24)	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Présidente (depuis le 11/06/24)	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	Conseil d'administration	Observateur (depuis le 11/06/24)	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SFE	Conseil d'administration	Administratrice (depuis le 10/01/24)	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SWDE	Conseil d'administration	Observatrice	non rémunéré
Directeur	Monsieur Marc HEGGERICKX	AIDE	Conseil d'administration	Observateur (jusqu'au 12/03/24)	non rémunéré
Chef de service	Monsieur Jean-François BERGER	AIDE	Conseil d'administration	Observateur (depuis le 12/03/24)	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	INTRADEL	Conseil d'administration	Invité	non rémunéré

Fonction	Nom	Société	Instance	Titre	Rémunérations du 01.01.2024 au 31.12.2024
Chef de service	Monsieur Jean-Michel COMPERE	ASTEE	Conseil d'administration	Observateur	non rémunéré
Administrateur	Monsieur Ernur COLAK	INTRADEL	Conseil d'administration	Administrateur	260,09 € brut par séance
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	DIGITEAUX	Conseil d'administration	Vice-Présidente (jusqu'au 10/09/24)	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	DIGITEAUX	Conseil d'administration	Vice-Président (depuis le 10/09/24)	non rémunéré
Chef de service	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	Conseil d'administration	Administratrice	non rémunéré
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SPGE	Comité de coordination du secteur de l'eau	Présidente (depuis 29/03/24)	non rémunéré
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	SPGE	Comité de coordination du secteur de l'eau	Membre (depuis 29/03/24)	non rémunéré



REPRÉSENTATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE L6421-1§1 DU CDLD)

Fonction	Nom	Société	Instance	Rému- nération	Décision instance CILE	Remarque
Chef de service	Monsieur Jean-François BERGER	AIDE	AG 25/06/24	non rémunéré	BE 11/06/24	
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	AQUAWAL	AGO et AGE 14/06/24	non rémunéré	BE 24/05/24	
Respon- sable service communication	Madame Colette BAWIN	ASBL CLASSDEAU	AG 30/05/24	non rémunéré	BE 11/06/24	
Administrateur	Madame Sandra BELHOCINE	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 24/06/24	non rémunéré	CA 14/12/21	
Président	Monsieur Francis BEKAERT	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 24/06/24	non rémunéré	CA 14/12/21	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	ASBL L'EAU SOLIDAIRE	AG 24/06/24	non rémunéré	CA 17/08/23	
Chef de service	Madame Bénédicte BOUW	Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	AG 25/06/24	non rémunéré	BE 24/06/24	
Chef de service	Monsieur Jean-Michel COMPERE	ASTEE	AG 10/06/24	non rémunéré	BE 13/05/24	
Chef de service	Monsieur Jean-Michel COMPERE	CEBEDEAU	AG 19/06/24	non rémunéré	BE 27/05/24	
Conseiller	Monsieur Bruno GIACCIO	CIRIEC-Belgium	AG 14/06/24	non rémunéré	BE 27/05/24	
Chef de service	Monsieur Jean-Michel COMPERE	CLUSTER TWEED H2O	AG 16/04/24	non rémunéré	CA 12/03/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE DE LA MEUSE AVAL ET AFFLUENTS	AG 28/03/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE DE LA MEUSE AVAL ET AFFLUENTS	AG 05/11/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE OURTHE	AG 04/03/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	CONTRAT DE RIVIERE OURTHE	AG 24/10/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	DIGITEAUX	AGE 11/03/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	DIGITEAUX	AG 30/05/24	non rémunéré	BE 27/05/24	
Directeur financier	Monsieur Adel ESSIARAB	ECETIA FINANCES SC	AG 25/06/24	non rémunéré	BE 27/05/24	
Directeur général adjoint	Monsieur Julien MARECHAL	ETHIASco	AG 13/06/24	non rémunéré	BE 22/04/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	GAL PAYS DES CONDruzES	AGE 22/02/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Agent Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	GAL PAYS DES CONDruzES	AG 19/06/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Protection des Captages	Monsieur Benoit PIRARD	GAL JESUISHESBIGNON	AG 18/06/24	non rémunéré	BE 26/02/24	
Directeur	Monsieur Marc HEGGERICKX	INTRADEL	AG 20/06/24	non rémunéré	BE 27/05/24	
Directeur	Monsieur Marc HEGGERICKX	INTRADEL	AG 28/11/24	non rémunéré	BE 25/11/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	OGEO FUND	AGE 23/04/24	non rémunéré	BE 08/04/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	OGEO FUND	AGE 19/12/24	non rémunéré	BE 08/04/25	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SFE	AG 14/05/24	non rémunéré	BE 13/05/24	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SFE	AGE 18/10/24	non rémunéré	BE 13/05/25	
Directrice générale	Madame Ingrid GABRIEL	SPGE	AG 17/06/24	non rémunéré	BE 11/06/24	
Directeur	Monsieur Bernard MICHAUX	SPI	AG 25/06/24	non rémunéré	BE 11/06/24	
Directeur	Monsieur Bernard MICHAUX	SPI	AG 26/11/24	non rémunéré	BE 11/06/24	

2.6.5.2.9. Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Des « V » sont indiqués quand il y a eu participation du membre et le signe « € » quand il y a eu participation et paiement d'un jeton.

PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Prénom	Mandat	16-janv	13-févr	12-mars	09-avr	14-mai	11-juin	27-août	10-sept	15-oct	15-oct	12-nov	10-déc	Total présences	Total séances
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	12	12
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	12	12
BELHOCINE	Sandra	Administrateur	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	8	12
CAPPA	Marc	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	12	12
COLAK	Ernur	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	11	12
DE TOFFOL	Samuel	Administrateur	V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	0	V+€	0	6	12
DELIEGE	Christel	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€		8	11
DUPONT	Francy	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€		11	11
FERNANDEZ	Miguel	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	0	V+€	V	0		8	11
GERARD	Annick	Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	11
LECERF	Patrick	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	12	12
LEFEBVRE	Jean-Louis	Administrateur	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	V+€	V	0	V+€	11	12
MANIGLIA	Giuseppe	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	V+€	V+€	12	12
MARLIER	Bernard	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	0	0	0		8	11
PERRIN	Dominique	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V	0		10	11
VENDY	Etienne	Administrateur	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	0	0	0	V+€	8	12
VRANCKEN	André	Administrateur	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	0	0	V+€		7	11
WILLEMART	Véronique	Administrateur	V+€	V+€	V+€	0	0	V+€	V+€	V+€	0	V+€	0		7	11
HERRY	Florence	Observateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
NOSSENT	M-Christine	Observateur	0	V	0	0	0	0	0	V	0	0	0	0	2	12
VAN SEVENANT	Eric	Observateur	0	V	0	V	V	V	0	0	0	0	0	0	4	12
NOELS	Benoît	Représ. Personnel								0	V	V	V	0	3	5
VLEUGELS	Micheline	Représ. Personnel	0	V	0	V	V	V	0	V	V	V	0	V	8	12
WARNEZ	Sarah	Représ. Personnel	0	0	0	V	0	V	0	0	0	0	V	V	4	12
WATRIN	Bernard	Représ. Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
WUIDAR	Eric	Représ. Personnel	0	0											0	2

PRÉSENCE DES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

Nom	Prénom	Mandat	12-janv-24	22-janv-24	09-févr-24	26-févr-24	11-mars-24	25-mars-24	08-avr-24	22-avr-24	13-mai-24	27-mai-24
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
CAPPA	Marc	Membre	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
DELIEGE	Christel	Membre	V+€	V+€	V+€	0	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€

Nom	Prénom	Mandat	11-juin-24	24-juin-24	09-sept-24	23-sept-24	14-oct-24	08-nov-24	25-nov-24	09-déc-24	Nombre de parti- pation total	Taux de participa- tion total
BEKAERT	Francis	Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	18	100%
CIALONE	Thomas	Vice-Président	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	18	100%
CAPPA	Marc	Membre	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	17	94%
DELIEGE	Christel	Membre	0	V+€	V+€	V+€	V+€	0	V+€		14	82%

PRÉSENCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Nom	Prénom	Mandat	13-févr-24	03-avr-24	11-juin-24	Nombre de parti- pation total	Taux de participa- tion total	
LEFEBVRE	Jean-Louis	Président	V+€	V+€	V+€	3	100%	100%
DUPONT	Francy	Membre	V	V+€	V	3	100%	100%
LECERF	Patrick	Membre	V	V+€	V	3	100%	100%
MANIGLIA	Giuseppe	Membre	0	V+€	V	2	67%	67%
PERRIN	Dominique	Membre	V	V+€	0	2	67%	67%

PRÉSENCE DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Nom	Prénom	Mandat	2-avr-24	Nombre de parti- pation total	Taux de participa- tion total
COLAK	Ernur	Président	V	1	100%
LECERF	Patrick	Membre	V	1	100%
MANIGLIA	Giuseppe	Membre	V	1	100%
MARLIER	Bernard	Membre	V	1	100%

2.6.5.2.10. Annexe 2: Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification

Monsieur Francis BEKAERT - Président de la CILE

Mois 2024 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier	3.399,35 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	3.399,35 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	3.399,35 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	3.399,35 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	3.399,35 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Décembre	3.467,34 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2024, la CILE a organisé 18 réunions du Bureau Exécutif et 12 réunions du Conseil d'Administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/06/24 suite au dépassement de l'indice pivot

Monsieur Thomas CIALONE - Vice-Président de la CILE

Mois 2024 ³	Montant brut de rémunération versé ¹	% de présences aux réunions du mois ²	Justification de la rémunération versée
Janvier	2.549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Février	2.549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mars	2.549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Avril	2.549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Mai	2.549,51 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juin	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Juillet	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Août	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Septembre	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Octobre	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Novembre	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer
Décembre	2.600,50 €	100	Aucune absence, pas de retenue à appliquer

(1) Conformément au CDLD, Art. L5311-1, §3,6,10 et l'annexe 1 du même CDLD

(2) Durant l'année 2024, la CILE a organisé 18 réunions du Bureau Exécutif et 12 réunions du Conseil d'Administration

(3) Les rémunérations ont été indexées aux 01/06/24 suite au dépassement de l'indice pivot

COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE DES EAUX

Société coopérative

Siège social

Rue Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 ANGLEUR

Tél : 04/367 84 11
info@cile.be
www.cile.be

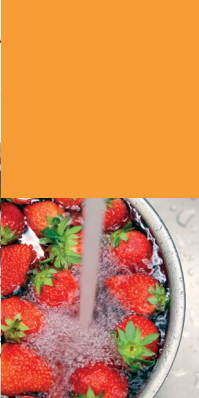
TVA BE 0202 395 052
RPM Liège

Editeur responsable

Ingrid GABRIEL
Rue Canal de l'Ourthe 8
B-4031 ANGLEUR

Crédits photos

Adobe Stock
Arnaud SIQUET
Freepik



Votre eau
Notre essentiel

